

VERDI



Commune de Saint-Victor-de-Morestel

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

RAPPORT DE PRESENTATION



Pièce n°1-B : état initial de l'environnement



PLU arrêté par délibération du CM en date du : **2 juin 2025**
PLU approuvé par délibération du CM en date du :

DOSSIER D'ARRET



SOMMAIRE



REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME Erreur ! Signet non défini.

1 Etat initial de l'environnement	3
1.1 Le milieu physique	4
1.1.1 Relief	4
1.1.2 Géologie	5
1.1.3 Occupation du sol	7
1.1.4 Climat	7
1.1.5 Eaux de surface et souterraines	9
1.2 Le milieu naturel	18
1.2.1 Les périmètres de protection environnementale et inventaires écologiques	
1.2.2 La trame verte et bleue	27
1.3 L'analyse paysagère et patrimoniale	32
1.3.1 Les entités paysagères	32
1.3.2 Le paysage urbain	42
1.3.3 Le patrimoine	63
1.4 Les risques et nuisances	69
1.4.1 Des risques naturels et technologiques faibles	69
1.4.2 Nuisances	74
1.5 Air, climat et énergie	75
1.5.1 Profil énergétique	75
Réduction de la consommation et production d'EnR	76
1.5.2 Qualité de l'air	78
1.6 Les réseaux et la gestion des déchets	81
1.6.1 La gestion de l'eau	81
1.6.2 La gestion des déchets	84

1

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1.1 Le milieu physique

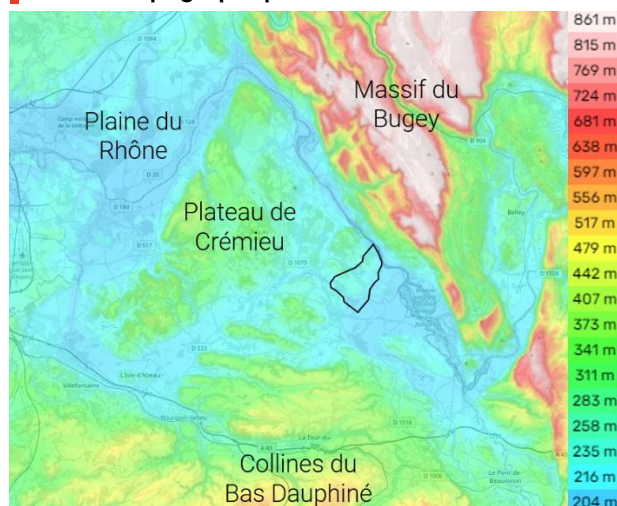
1.1.1 Relief

La commune de Saint-Victor-de-Morestel est située sur le plateau calcaire de l'Île de Crémieu, à la limite du lit majeur du Rhône et de sa plaine alluviale. Elle est entourée par des reliefs importants : massif du Bugey au nord (1531 m), massif de la Dent du Chat à l'est (1390 m), collines du Bas-Dauphiné au sud.

La commune se situe à une altitude relativement basse (230 m en moyenne), avec un point haut à 272 m et un point bas à 205 m. Plusieurs unités topographiques se distinguent :

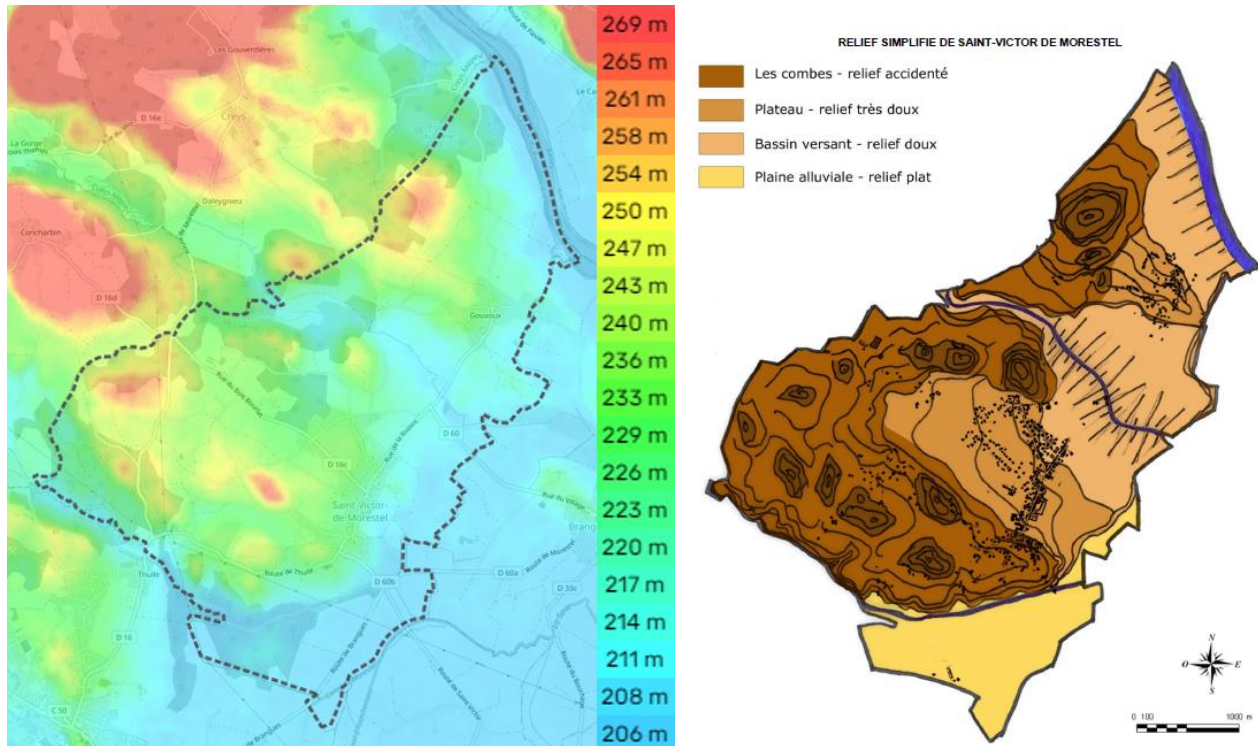
- ▶ Au nord et à l'ouest, les **Combes** présentent un relief accidenté, composé de combes et de buttes géologiques. Elles sont couvertes majoritairement de forêts et ne connaissent qu'un développement agricole et humain limité
- ▶ Les parties urbanisées du territoire (village et hameau de Gouvoux) se situent sur des **plateaux** à la topographie très douce
- ▶ A l'est, les **bassins versants** du Rhône et de la Beauve connaissent un relief plutôt doux et altitude basse. Ils sont tournés majoritairement vers une exploitation agricole d'élevage
- ▶ La pointe sud correspond à la **plaine alluviale**. Elle présente également une basse altitude et un relief quasiment plat. Elle a permis l'implantation de grandes cultures agricoles.

Carte topographique du territoire



Source : topographic-map.com

Carte topographique et relief simplifiée de Saint-Victor-de-Morestel



Source : *topographic-map.com*, rapport de présentation du PLU (2014)

1.1.2 Géologie

Source : rapport de présentation du PLU (2014)

Il y a 140 millions d'années, la mer recule de cette région du globe.

Le plateau de Crémieu, auquel s'attache en partie Saint-Victor-de-Morestel, est formé :

- De jurassique supérieur composé d'argiles souvent entremêlée de bancs calcaires,
- D'alluvions glaciaires würminiennes

Les collines des Basses Terres sont essentiellement composées de molasse, recouverte de matériaux glaciaires alpins apportés par les glaciers du Rhône et de l'Isère.

Il y a 37 millions d'années, des tremblements de terres sont aux origines de la structure géomorphologique actuelle de cette partie du département de l'Isère. C'est à cette époque que le plateau de l'Île Crémieu s'incline vers le Sud-Sud/Est et le reste du Dauphiné s'enfonce en libérant le passage à la mer dite de Miocène. Le Sud du Canton de Morestel se retrouve ainsi sous la mer. (Passins, Sermérieu, Morestel, Vézeronce pour partie sont sous la mer, le Bouchage, Veyrins, les Avenières le sont complètement). Les dépôts de la mer de Miocène se feront sous forme de sable qui sera cimenté par du calcaire : la molasse. La surrection des Alpes à la même période à l'Est du canton chassera rapidement cette mer.

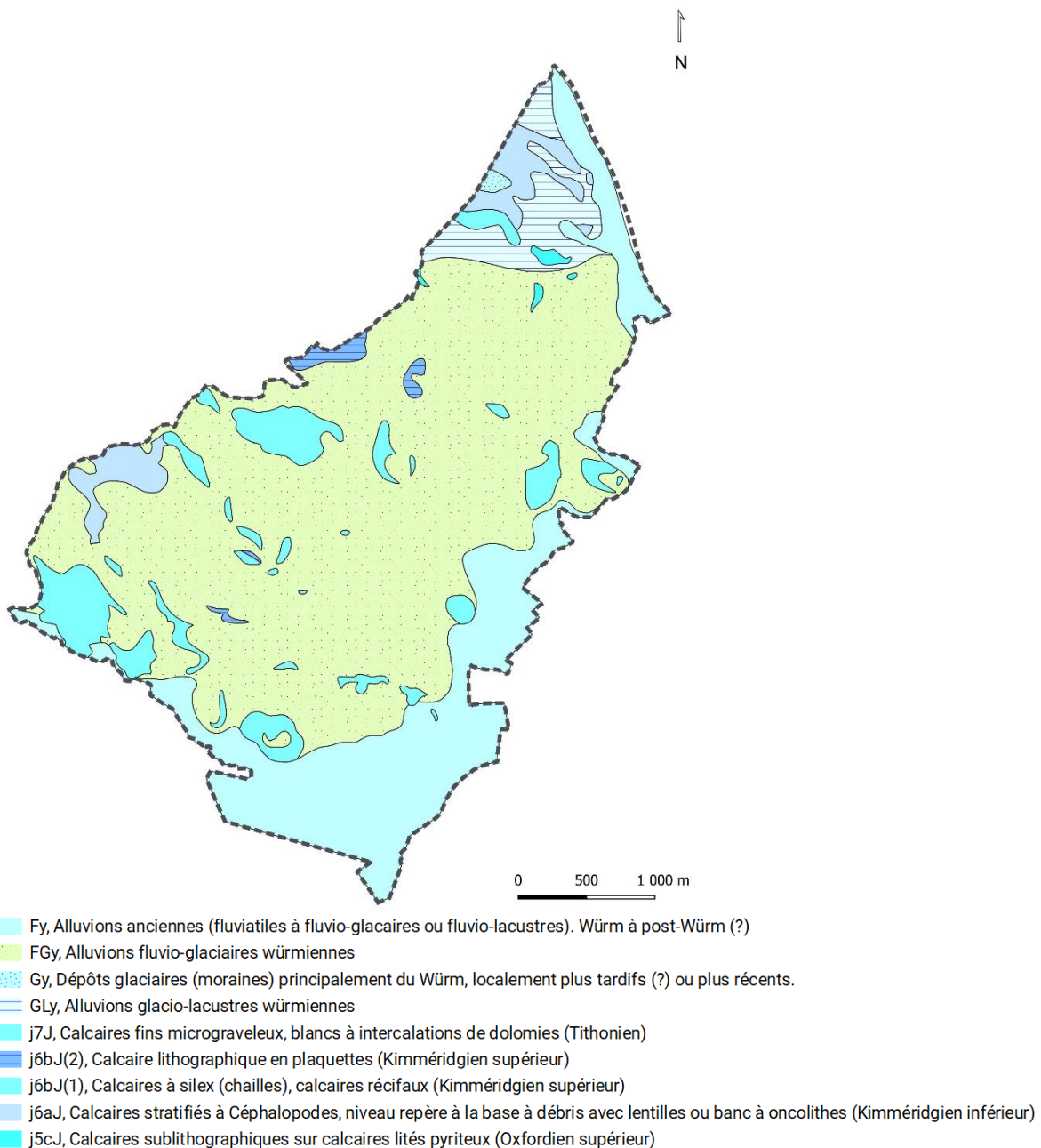
Il y a 2 millions d'années le canton est envahi par les glaciers du Rhône et de l'Isère. Les roches usées par le frottement sont devenues galets, sable ou limons auxquels se mêlent quelques gros blocs abandonnés lors du retrait. La fonte des lentilles de glace restées au recul du glacier associée à une

certaine imperméabilité acquise grâce au limon déposé au fond des cuvettes est à l'origine des plans d'eau.

Le plateau de Crémieu domine les plaines quaternaires du Rhône et de l'Ain de plus de 200 mètres le long d'une ligne de falaises constituée par les calcaires.

Selon la morphologie et la nature des terrains, on distingue trois parties dans le plateau : le plateau bathonien, une zone déprimée de Siccieu-Saint-Julien à Vassieu et le plateau boisé de Sud-est qui correspond à la série calcaire supérieure de l'Oxfordien. Des dépôts quaternaires, formés d'argiles, de moraines, blocs erratiques, principalement d'origine glaciaire, recouvrent de larges surfaces du plateau où des étangs et des dépressions marécageuses ont pu se former.

Carte géologique de Saint-Victor-de-Morestel

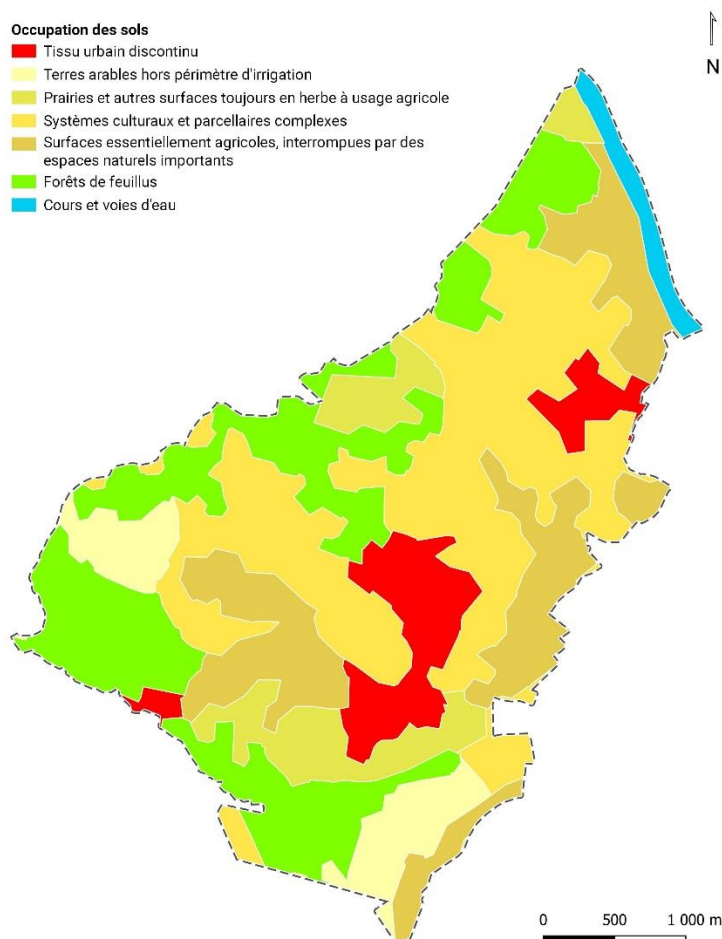


Source : InfoTerre BRGM, Bd Charm-50

1.1.3 Occupation du sol

D'après les données de Corine Land Cover 2018, le territoire est principalement constitué de terres agricoles (65%) et de forêts de feuillus (25%).

Le tissu urbain est qualifié de « discontinu » et représente 8% de l'occupation des sols.



Source : Corine Land Cover (2018)

1.1.4 Climat

Source : rapport de présentation du PLU (2014)

Le caractère continental de la région est atténué à la fois par les grands flux océaniques et par les influences méditerranéennes remontant la vallée du Rhône. Les ambiances climatiques sont très contrastées et accentuées par le relief et la géologie : côtières sèches, adrets de l'île Crémieu, vallées tourbeuses noyées dans le brouillard, plateaux enneigés... Au printemps c'est l'influence océanique qui domine, avec un temps instable et humide. L'été est sec et ensoleillé. A l'automne, on enregistre de forts taux de précipitations. En hiver, le climat continental domine avec un temps froid et sec et parfois interrompu par des perturbations océaniques.

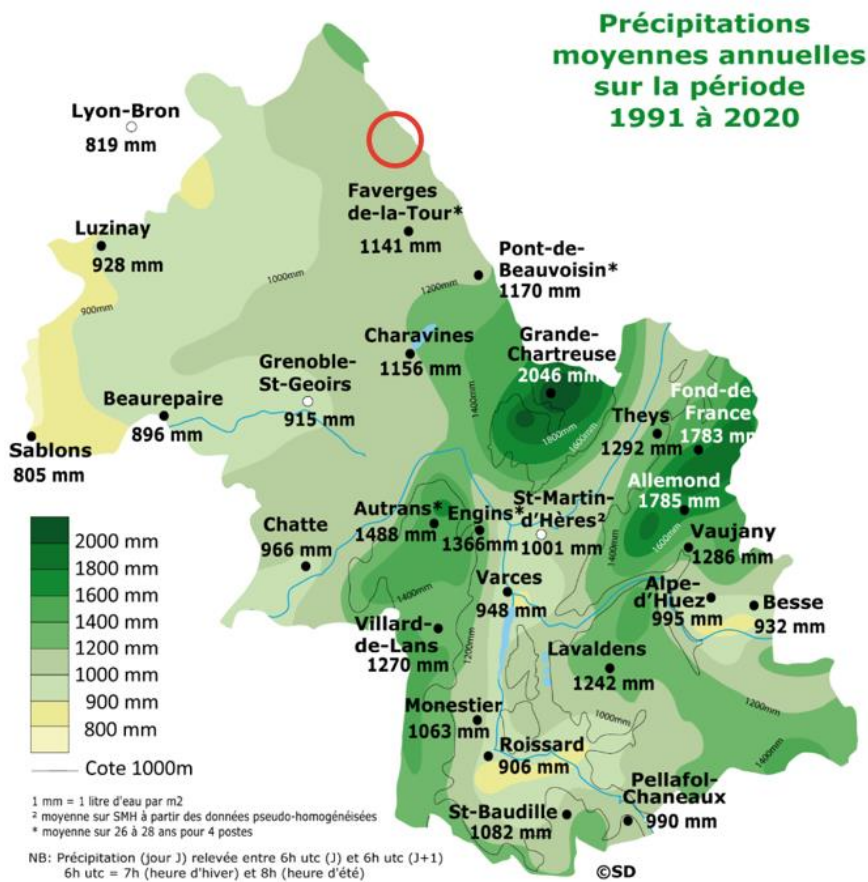
Les pluies : La proximité des montagnes du Jura et du Rhône provoque des précipitations importantes. Saint-Victor de Morestel fait partie du secteur où la moyenne des précipitations

annuelles entre 1991 et 2020 se situe est de 1141 mm/an. Le mois d'octobre étant celui où les pluies sont les plus abondantes, suivi des mois de septembre et novembre.

Les vents : La commune est protégée des vents d'Ouest et Nord-Ouest par les hauteurs de l'Île Crémieu.

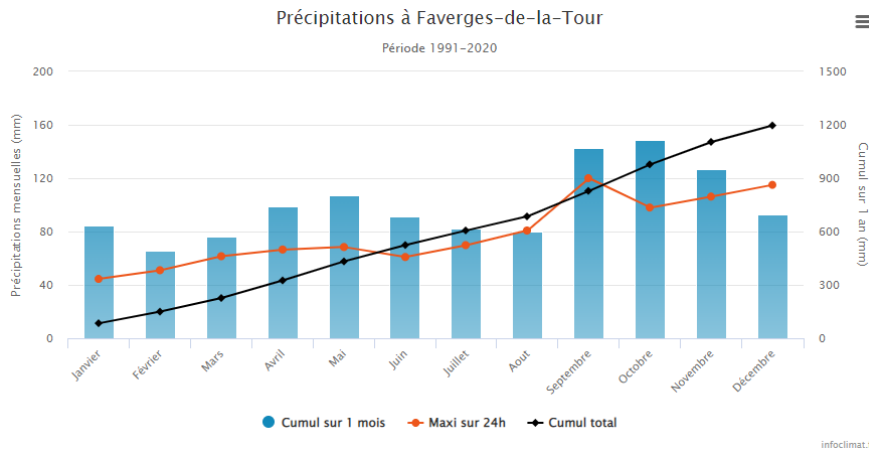
La température : La masse importante des eaux du Rhône provoque un adoucissement de la température et fait bénéficier la commune d'un climat plus doux.

Précipitations moyennes annuelles dans l'Isère sur la période 1991-2020



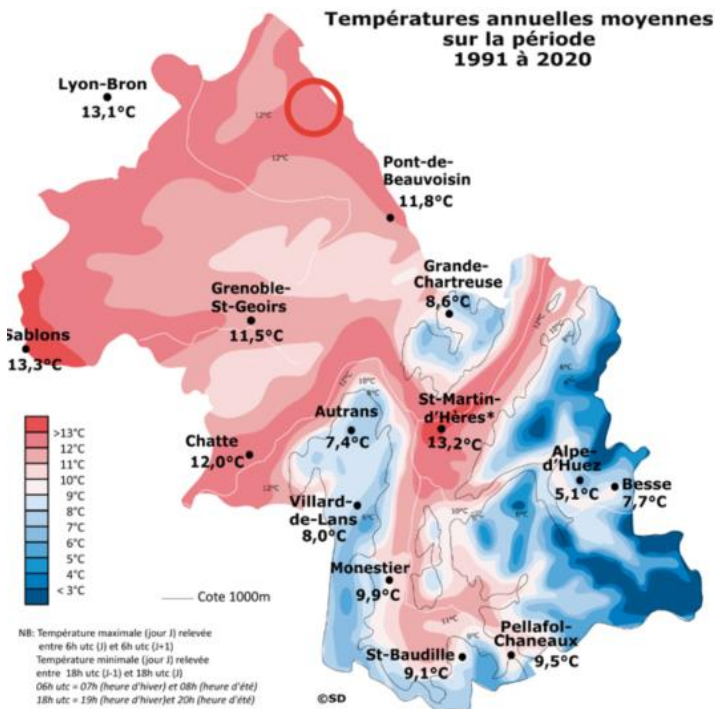
Source : meteo-grenoble.com

Précipitations à la station de Faverges-la-Tour



Source : infoclimat.fr

Températures moyennes annuelles dans l'Isère sur la période 1991-2020



Source : meteo-grenoble.com

1.1.5 Eaux de surface et souterraines

1.1.5.1 Les principaux cours d'eau et leurs affluents

Le réseau hydrographique de Saint-Victor-de-Morestel est dominé par le Rhône, en limite nord communale, et des rivières de la Save et de Beauve qui traversent la commune d'est en ouest.

Le Rhône

Le Rhône a un régime d'écoulement complexe, à la fois alimenté par des pluies océaniques, des orages méditerranéens mais aussi par la fonte des neiges.

Il a subi de nombreux aménagements hydrauliques, notamment destinés à contrôler les inondations (barrages, digues...).

La commune possède 1900 mètres de berges en rive gauche, qui la sépare du département de l'Ain. Peu d'aménagement sont présents sur cette portion du Rhône, la relation avec le fleuve est ici naturelle avec une végétation de ripisylve le long des berges.

La Save

La Save a depuis longtemps été utilisée pour l'activité industrielle. Trois chutes d'eau étaient organisées afin de faire fonctionner des moulins. De nos jours, les zones industrielles de Morestel se trouvent en bordure du canal de Morestel et à la Thuile, directement accolées à la Save. Certaines utilisent l'eau de la rivière pour leur activité.

Le loisir principal autour de la Save est la pêche, notamment avec l'étang de Roche plage.

La rivière et ses abords sont recouverts d'une ZNIEFF de type I (« Rivière de la Save et zones humides associées »).

Le ruisseau de Beauve

La Beauve naît en limite de Creys par deux bras qui se rejoignent avant d'atteindre l'étang de Beauve. Son déversoir alimente le cours d'eau qui se poursuit quelques centaines de mètres pour arriver sur la commune de Brangues ; il s'appelle alors le « Reynieu » et se jette dans le Rhône.

Ce ruisseau a été canalisé dans la commune afin de permettre quelques prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole.



Source : Verdi Ingénierie

Réseau hydrographique



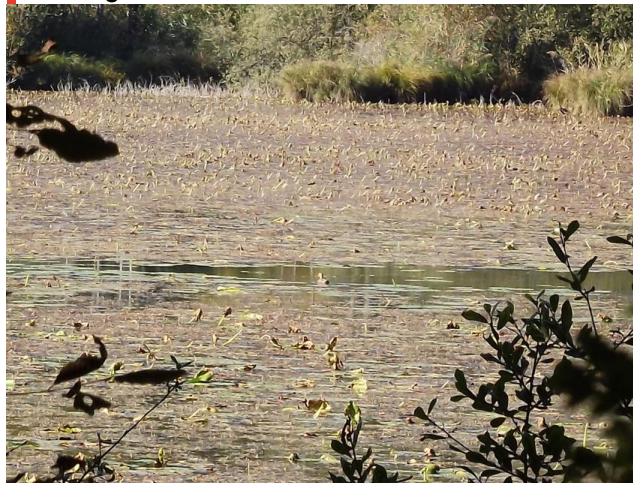
Source : BDTOP0

1.1.5.2 Les étangs

Il y a 3 principaux étangs sur la commune :

- L'étang de Beauve (9,5 ha) se situe à proximité de la ferme de Montoisel à Gouvoux.
- L'étang du Chêne (9,25 ha sur Saint-Victor-de-Morestel) est situé près de la ferme de Quincieu, à cheval sur les communes de Saint-Victor et de Creys.
- L'étang de Roche-Plage, aménagé pour la baignade et la pêche, à la limite avec la commune de Morestel

Les étangs de Beauve et du Chêne sont peu aménagés et servent notamment à la pêche. Ils sont recouverts de ZNIEFF de type I en raison de la biodiversité présente sur ces secteurs.

Etang de Beauve

Source : Verdi Ingénierie

1.1.5.3 Schéma directeur d'aménagement et de gestion (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2022-2027

Le SDAGE, élaboré en application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, a pour ambition, à travers la gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, de contribuer à promouvoir un développement social et économique durable. Ses orientations sont déclinées de la façon suivante :

- 0 – S'adapter aux effets du changement climatique
- 1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- 2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- 3 – Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau
- 4 – Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux
- 5 – Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- 6 – Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
- 7 – Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- 8 – Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Il représente le cadre de référence pour la politique de l'eau dans le bassin jusqu'à 2027. Le PLU doit être en compatibilité avec le SDAGE.

Le SDAGE identifie les masses d'eau superficielles et souterraines du territoire, et leur attribue des objectifs d'état à atteindre d'ici l'année 2027.

Masses d'eau superficielles :

La commune est concernée par 3 masses d'eau de surface :

- FRDR2002 : Le Rhône du pont d'Evieu au défilé de St Alban Malarge
- FRDR11918 : Ruisseau de Reynieu
- FRDR10992b : Rivière la Save

L'ensemble des masses d'eau est en **état chimique bon** (avec et sans ubiquiste).

L'**état écologique** des masses est moins unanime, il **varie de « moyen » à « médiocre »**. Un objectif de « bon état » est visé à l'horizon 2027 pour le Rhône et le ruisseau de Reynieu (ruisseau de Beauve).

Pour la **Save**, l'objectif d'état écologique fixé à l'horizon 2027 est « médiocre ». Un objectif de bon état ne peut pas être considéré pour cette masse d'eau, en raison de sa forte pollution par les pesticides et d'altérations de sa morphologie. Son état s'est notamment dégradé depuis 2009, où il était estimé comme « moyen ».

Par ailleurs, la portion du Rhône située en limite communale est classée comme **réservoir de biodiversité** dans le SDAGE.

Masses d'eau superficielles à Saint-Victor-de-Morestel



Source : SDAGE 2022-2027

EU CODE – NOM DE LA MASSE D'EAU SUPERFICIELLE	Etat écologique		Etat chimique	
	Etat écologique (2021)	Objectif d'atteinte du bon état écologique	Etat chimique (2021)	Objectif d'atteinte du bon état chimique
FRDR2002 – Le Rhône du pont d'Evieu au défilé de St Alban Malarge	Moyen	2027	Bon	2015
FRDR11918 – Ruisseau de Reynieu	Moyen	2027	Bon	2015
FRDR10992b : Rivière la Save	Médiocre	OMS* (2027)	Bon	2015

Source : SDAGE 2022-2027, annexes, données techniques de référence

*OMS = Objectif Moins Strict

Masses d'eau souterraines :

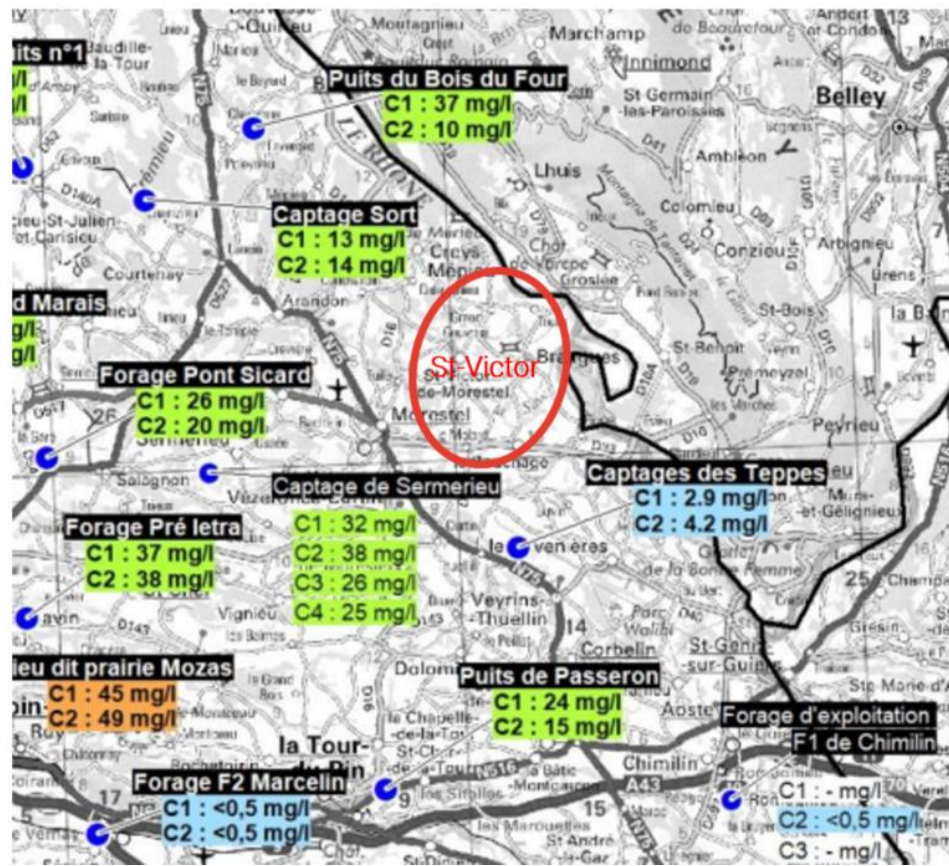
La commune est concernée par 4 masses d'eau souterraines, affleurantes ou profondes :

- FRDG105 : Calcaire jurassiques et moraines de l'Île Crémieu
- FRDG326 : Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'Île de Miribel
- FRDG149 : Calcaires et marnes jurassiques Haut Jura et Bugey – BV Ain et Rhône
- FRDG248 : Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme

L'état qualitatif et chimique des masses d'eau souterraines est globalement bon.

Vis-à-vis de la teneur en nitrate des eaux souterraines, les mesures réalisées autour de la commune indiquent des eaux en bon état.

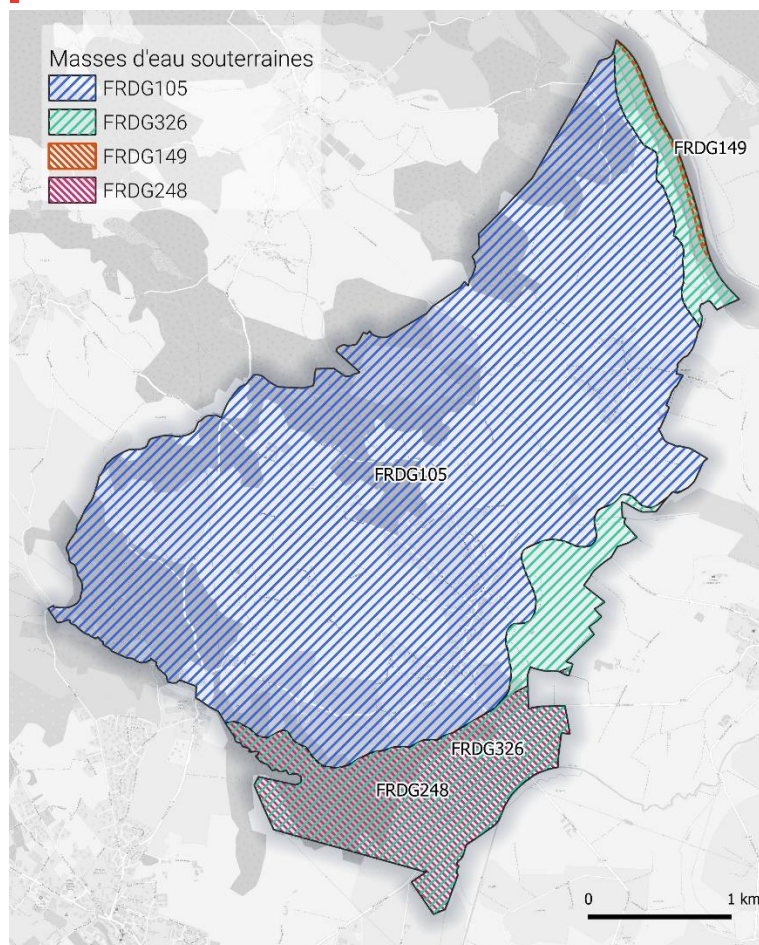
Carte des teneurs en nitrates mesurées autour de la commune



Valeur en mg/l	couleur	Qualité des eaux	Etat chimique
> 50	rouge	Mauvais état	Médiocre
40 à 50	orange	Etat médiocre	Bon
5 à 40	vert	Bon état	
< 5	Bleu	Très bon état	

Source : Suivi des eaux souterraines de l'Isère (2021)

Masses d'eau souterraines à Saint-Victor-de-Morestel



Source : SDAGE 2022-2027

EU CODE – NOM DE LA MASSE D'EAU SOUTERRAINE	Etat quantitatif		Etat chimique	
	Etat quantitatif (2021)	Objectif d'atteinte du bon état quantitatif	Etat chimique (2021)	Objectif d'atteinte du bon état chimique
FRDG105 – Calcaires jurassiques et moraines de l'île Crémieu	Bon	2015	Bon	2015
FRDG326 : Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'île de Miribel	Bon	2015	Bon	2021
FRDG149 : Calcaires et marnes jurassiques Haut Jura et Bugey – BV Ain et Rhône	Bon	2015	Bon	2015
FRDG248 : Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme Arrêt du suivi en 2017	Bon (donnée 2013)	/	Médiocre (donnée 2013)	/

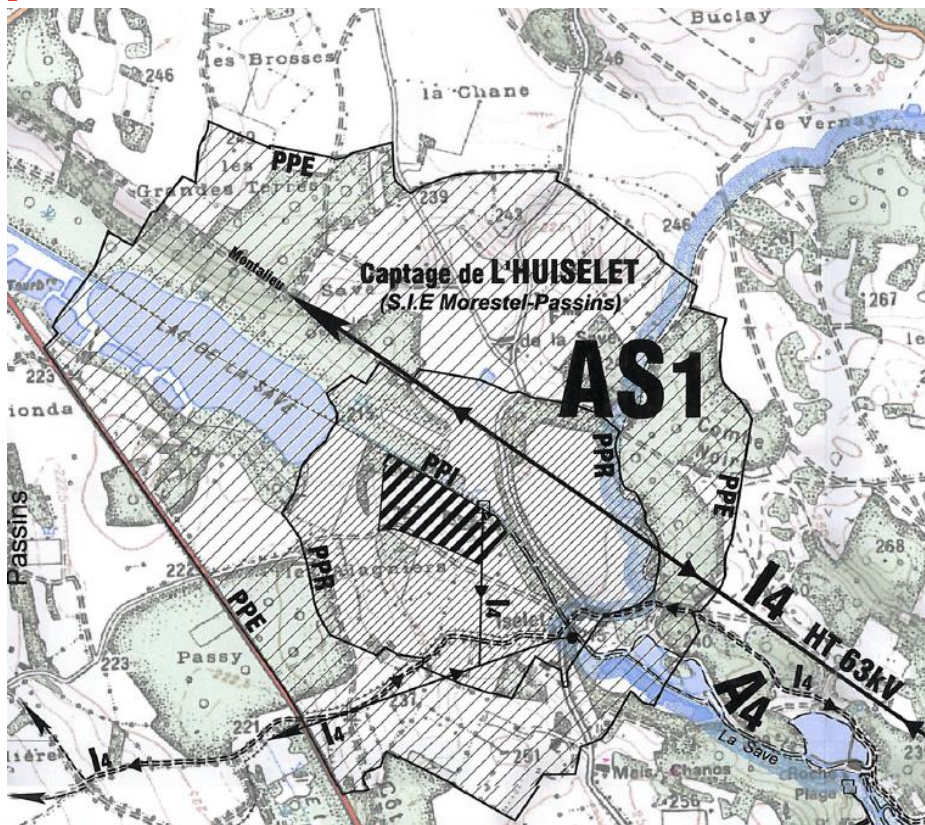
Source : SDAGE 2022-2027, annexes, données techniques de référence

1.1.5.4 Les captages d'alimentation en eau potable

Un puits de captage est présent sur la commune d'Arandon-Passins, au sud-ouest de Saint-Victor : le captage de l'Huiselet (S.I.E Morestel-Passins).

Saint-Victor-de-Morestel est concernée par le **périmètre de protection éloignée** du captage de l'Huiselet sur une superficie d'environ 18 hectares.

Périmètres de protection du captage de l'Huiselet



Source : plan des SUP du PLU de Saint-Victor-de-Morestel

1.2 Le milieu naturel

1.2.1 Les périmètres de protection environnementale et inventaires écologiques

Afin de préserver la faune et la flore, les territoires sont couverts par différents périmètres naturalistes. Le territoire communal comporte de nombreux périmètres de protection qui témoignent de la richesse de la biodiversité.

1.2.1.1 Les sites Natura 2000

« Natura 2000 » est un programme européen destiné à assurer la sauvegarde et la conservation de la flore, de la faune et des biotopes importants. À cet effet, le programme prévoit la création d'un réseau de zones de protection qui s'étendra sur toute l'Europe. Ce programme est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives dites « Oiseaux » et « Habitats » de 1979 et 1992.

La commune est recouverte par 1 site Natura 2000 de la directive « Habitats, faune, flore » : **le site de l'Île Crémieu**. Ce site de 13 632 ha au total, recouvre 330 ha à Saint-Victor-de-Morestel, soit **25% du territoire communal**.

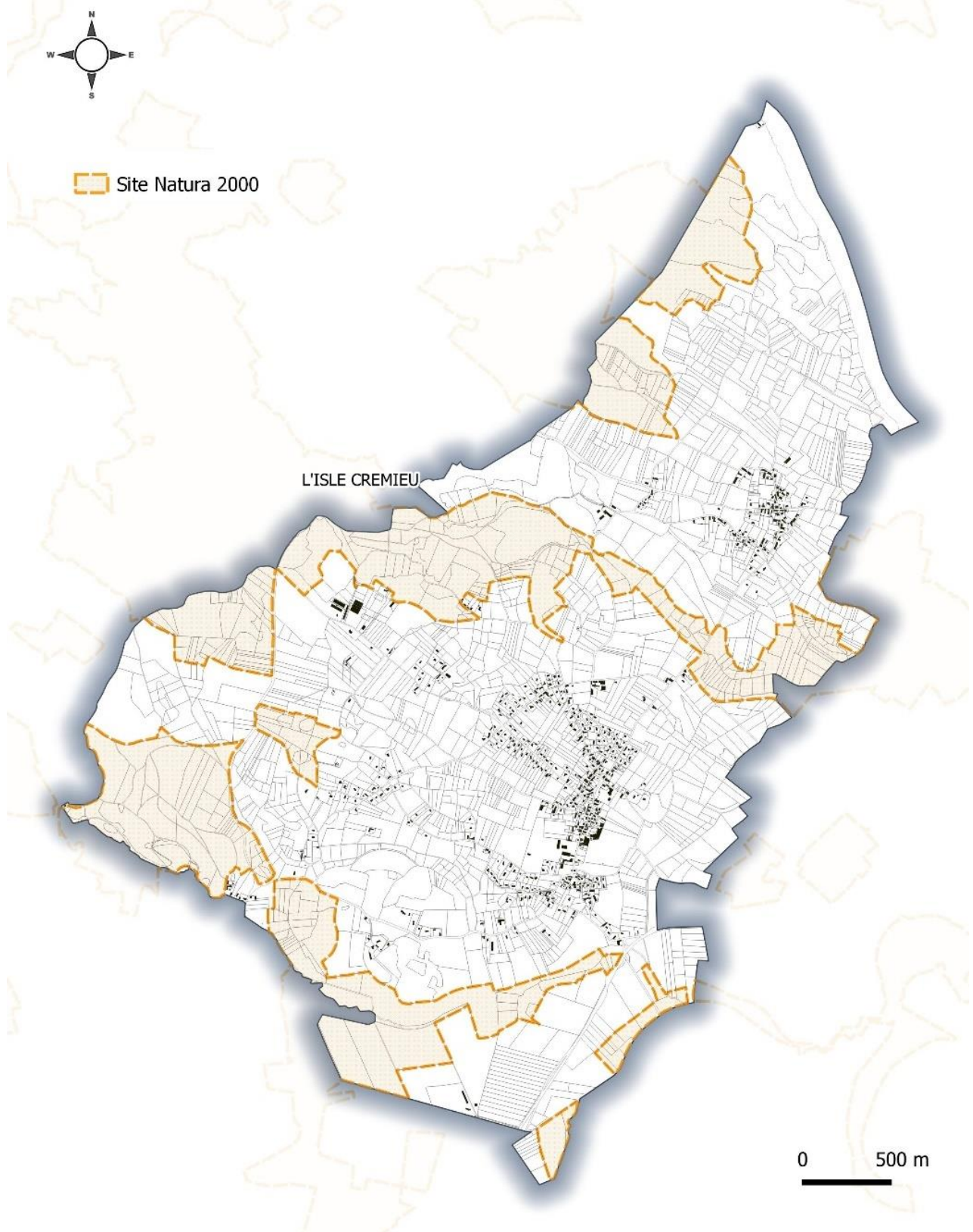
Le site de l'Île Crémieu est composé d'un réseau de petits plans d'eau et de zones humides. Il compte au moins 33 habitats d'intérêt communautaire, dont 8 prioritaires, et 34 espèces de l'annexe II de la directive Habitats. Il héberge notamment la population de tortues Cistude la plus importante de la région Rhône-Alpes.

Les principales vulnérabilités du site sont dues à :

- ▶ La déprise agricole pour les pelouses sèches
- ▶ La fragmentation des habitats et populations par les infrastructures linéaires
- ▶ L'étalement urbain

Les sites Natura 2000 sont une composante majeure de la Trame Verte et Bleue, elles sont reprises dans le document d'objectifs et d'orientations du SCoT en tant que « réservoirs de biodiversité » et sont inconstructibles.

Site Natura 2000 sur la commune



Source : Verdi Ingénierie, datARA

1.2.1.2 Les ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale.

La commune est concernée par 7 ZNIEFF de type I :

- ▶ **Rivière de la Save et zones humides associées** → 131 ha sur le territoire communal
- ▶ **Etang de la Gorge, lande Buclay, les léchères et étang de Beauve** : ce site regroupe étangs, marais, mares à proximité de pelouses sèches, de dune continentale et de bois. La juxtaposition de tous ces milieux compose un écosystème riche et très diversifié → 63 ha sur le territoire communal
- ▶ **Etang du Chêne et du Frignon** : ensemble de trois étangs, dont l'un est dominé par une pelouse sèche → 25 ha sur le territoire communal
- ▶ **Les mares du juclé** : ensemble de deux mares formant un milieu favorable aux batraciens → 4 ha sur le territoire communal
- ▶ **Pelouses sèches du Clos Berche** : ensemble de trois pelouses sèches formant un milieu favorable à une flore rare → 3 ha sur le territoire communal
- ▶ **Pelouse sèche du four** : pelouse sèche abritant une importante population de Pulsatille rouge → 3 ha sur le territoire communal
- ▶ **Prairie humide de la talonnière** : prairie humide qui abrite quelques espèces remarquables → 2 ha sur le territoire communal

Elle est également concernée par 2 ZNIEFF de type II, qui recouvrent l'ensemble du territoire de la commune :

- ▶ **Isle Crémieu et basses-terres** → 1228 ha sur le territoire communal
- ▶ **Iles du haut-Rhône** → 84 ha sur le territoire communal

Les ZNIEFF de type I sont une composante majeure de la Trame Verte et Bleue, elles sont reprises dans le document d'objectifs et d'orientations du SCoT en tant que « réservoirs de biodiversité » et sont inconstructibles.

Les ZNIEFF de type II n'ont pas d'effet direct et prescriptif sur les documents d'urbanisme.

Ces ZNIEFF identifient des espèces dites « déterminantes » qui octroient au milieu naturel une valeur patrimoniale élevée. Il s'agit d'espèces rares, menacées ou pour lesquelles la région présente une responsabilité particulière.

Nombre d'espèces déterminantes des ZNIEFF de type I

ZNIEFF de type I	Nombre d'espèces déterminantes
Rivière de la Save et zones humides associées	118
Etang de la Gorge, Lande Buclay, les Léchères et étang de Beauve	58
Etang du Chêne et de Frignon	13
Les mares de Juclé	3
Pelouses sèches du clos berche	2
Pelouse sèche du four	3
Prairie humide de la Talonnière	6

Exemples d'espèces déterminantes



Cistude d'Europe



Triton crêté



Nette rousse



Rainette verte



Pulsatille rouge



Epipactis des marais



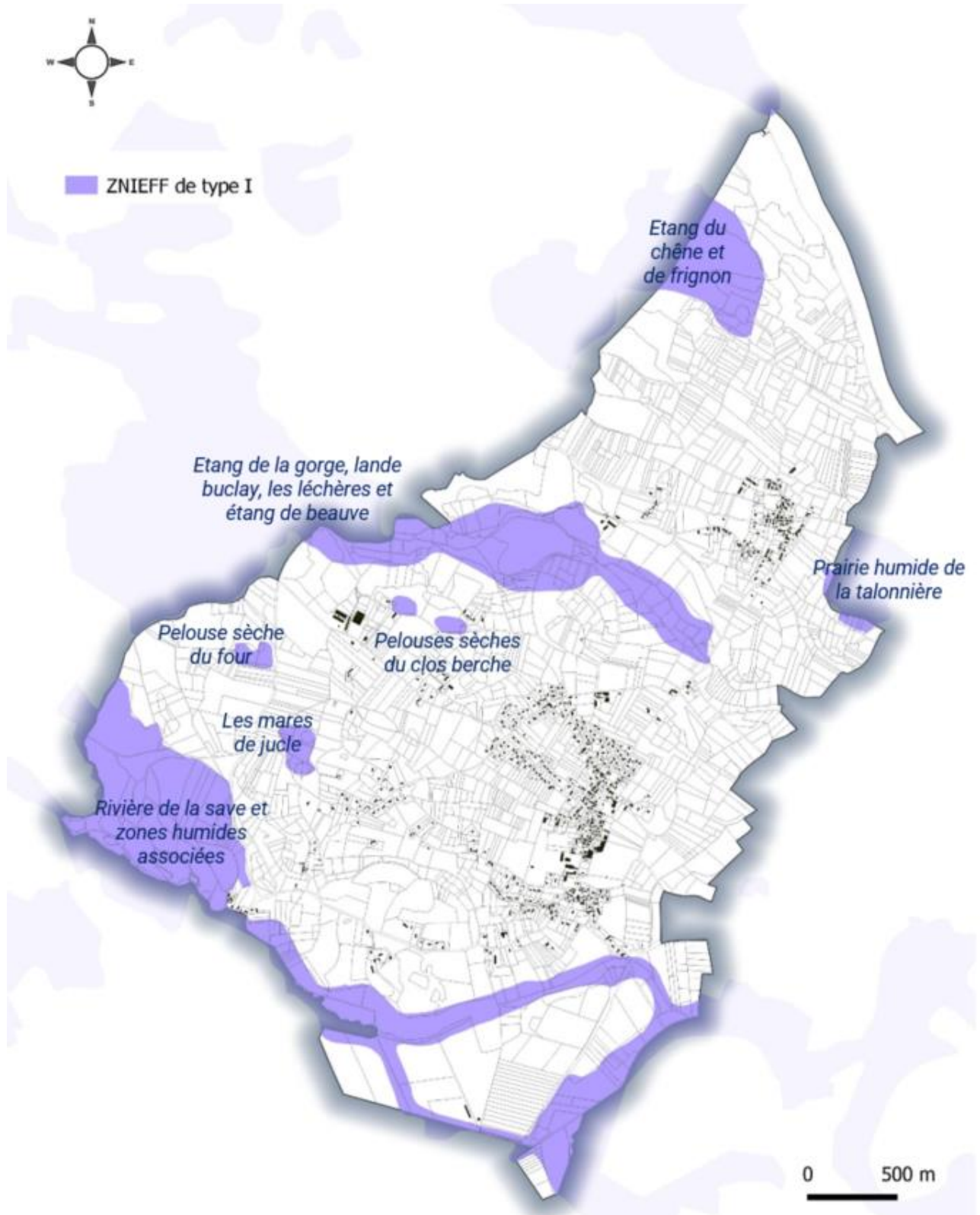
Fritillaire pintade



Orchis des marais

Source : INPN

ZNIEFF de type I sur la commune



Source : Verdi Ingénierie, datARA

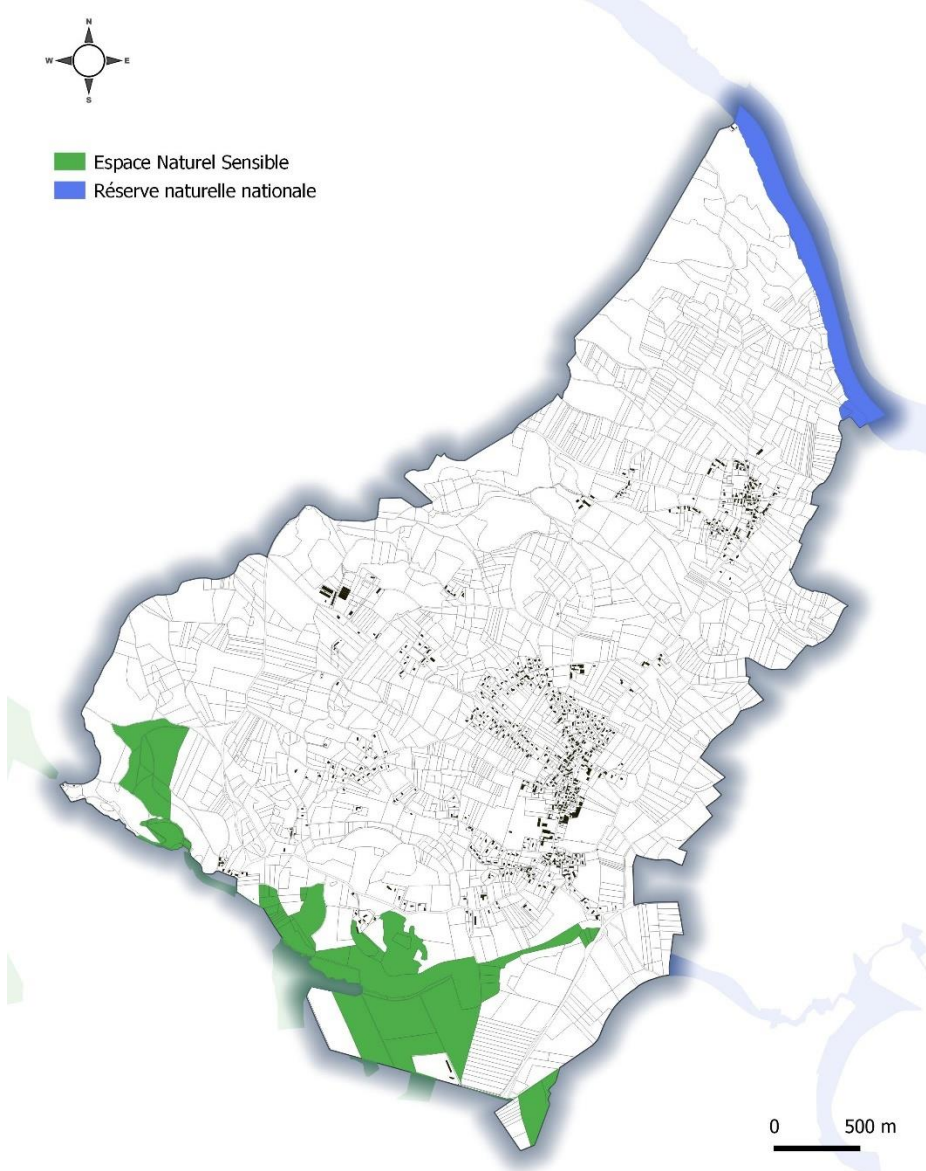
1.2.1.3 Les ENS et réserves naturelles

Créés par les départements, les **Espaces Naturels Sensibles** (ENS) visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitants naturels et les champs naturels d'expansion des crues. La commune est concernée par l'**ENS de la Save**, au sud du territoire. Il couvre 94 ha sur le territoire communal.

Le fleuve du Rhône au nord du territoire est concerné par la **réserve naturelle nationale** du « **Haut-Rhône français** », qui constitue la plus grande réserve fluviale forestière de France

Les ENS et les réserves naturelles sont repris dans le document d'objectifs et d'orientations du SCoT en tant que « réservoirs de biodiversité » et sont inconstructibles.

ENS et réserve naturelle sur la commune



Source : Verdi Ingénierie, datARA, INPN

1.2.1.4 Les zones humides

Article L211-1 du Code de l'environnement : « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés, ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

D'après l'inventaire départemental de l'Isère, actualisé en 2021, la commune est recouverte de 232 ha de zones humides, soit **18% du territoire communal**.

Les zones humides sur la commune



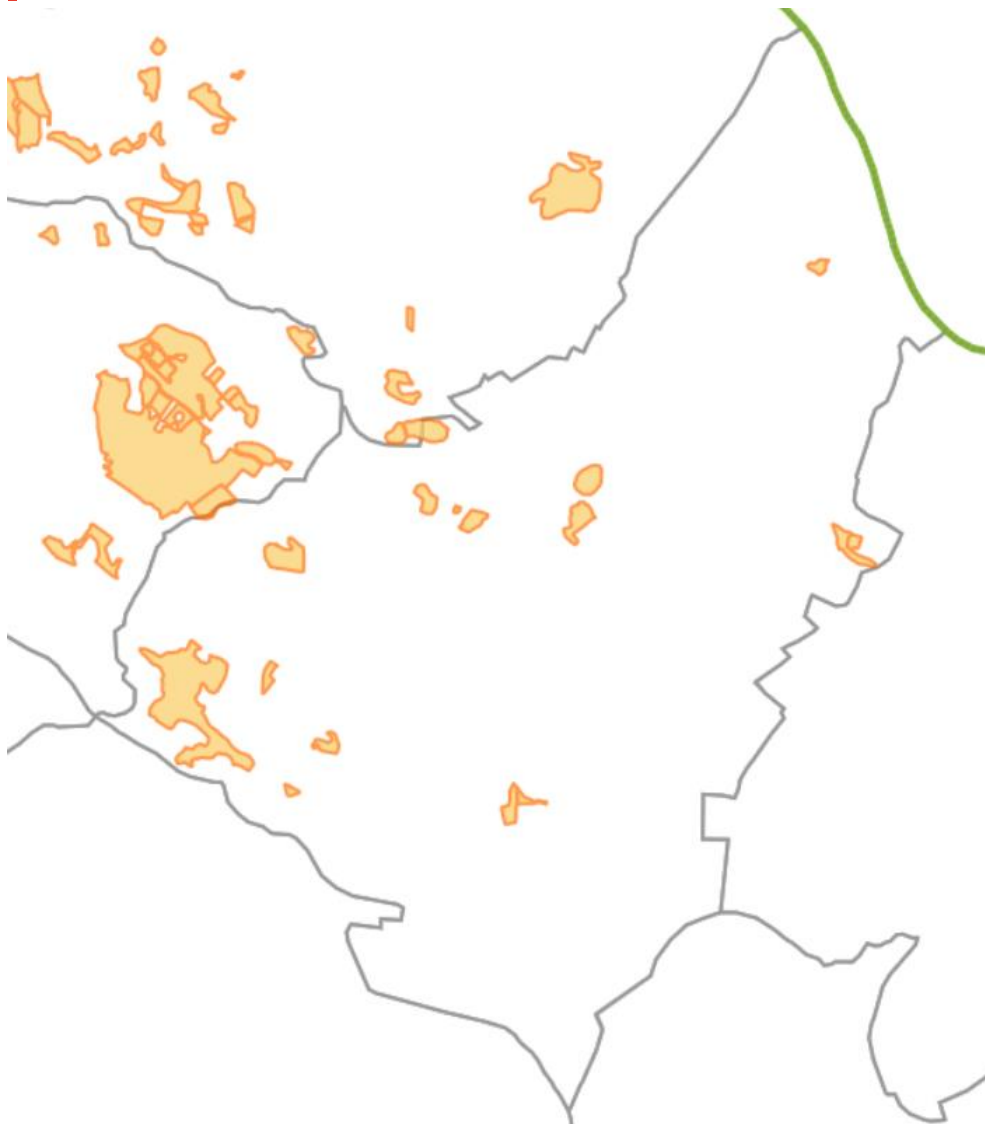
Source : Verdi Ingénierie, datARA, inventaire départemental des zones humides (2021)

1.2.1.5 Les pelouses sèches

Les pelouses sèches apparaissent sur des sols calcaires, peu épais, généralement pauvres en substances nutritives et exposés à des conditions de sécheresse et de chaleur difficiles. Elles sont constituées d'une végétation herbacée et rase. Elles abritent 26% des plantes protégées en France et 30% des végétaux connus sur le territoire métropolitain (Source : CEN Franche-Comté).

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Isère recense plusieurs pelouses sèches sur la commune de Saint-Victor-de-Morestel.

Les pelouses sèches sur la commune



Source : CEN Isère (inventaire 2015)

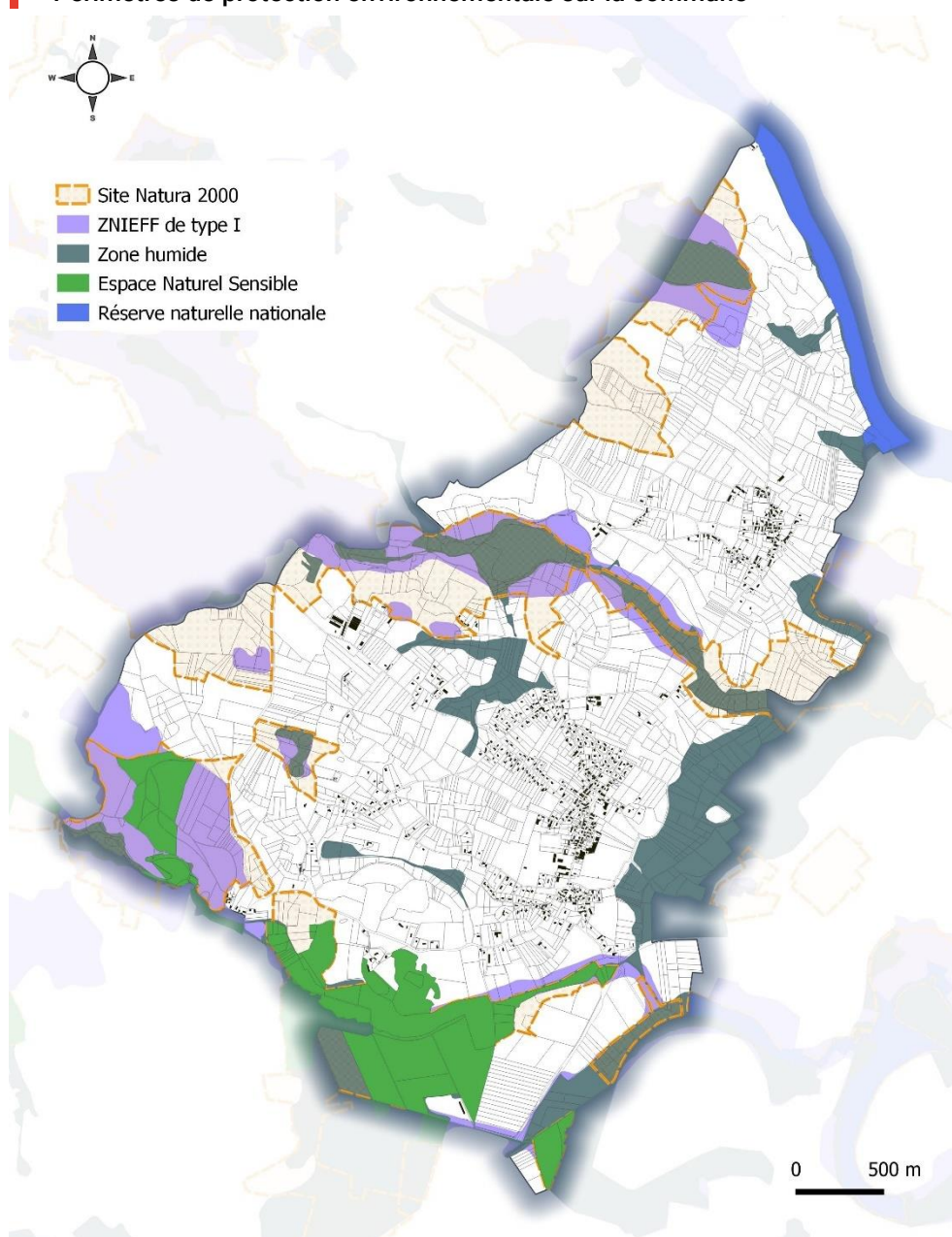
1.2.1.6 Synthèse des périmètres de protection environnementale

La commune de Saint-Victor-de-Morestel présente une biodiversité importante et de nombreux périmètres de protection environnementale. L'ensemble du territoire est concerné par une ZNIEFF de type II, et **35% du territoire est concerné par un réservoir de biodiversité** (Natura 2000, ZNIEFF I, ENS, zone humide, réserve naturelle nationale).

Ces différentes zones se superposent pour la plupart sur les espaces clés de biodiversité du territoire : étang du Chêne et étang de Beauve, abords des cours d'eau et zones humides.

Trois axes majeurs traversent la commune d'est en ouest : le long de la Save, le long du ruisseau de Beauve et le long du Rhône.

■ Périmètres de protection environnementale sur la commune



Source : Verdi Ingénierie, datARA, INPN

1.2.2 La trame verte et bleue

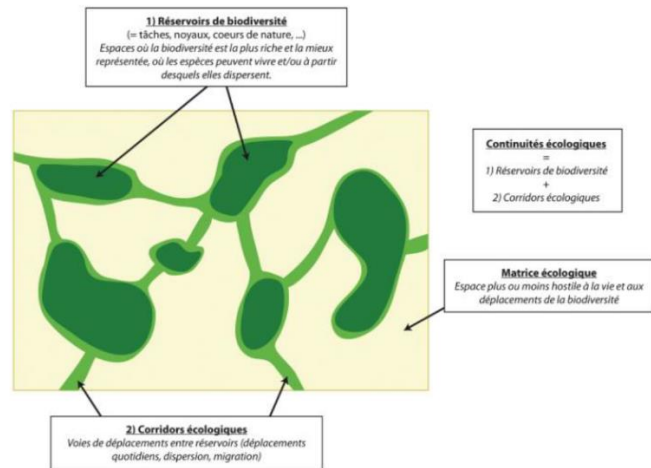
La Trame Verte et Bleue (TVB) est constituée de deux composantes :

- ▶ Une composante verte associée aux milieux terrestres
- ▶ Une composante bleue associée aux milieux aquatiques et humides

A l'intérieur de ces composantes, on distingue :

- **Les réservoirs de biodiversité** : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitants naturels peuvent assurer leur fonctionnement. Il s'agit d'espaces naturels importants, d'espaces protégés, de cours d'eau, de zones humides...

- **Les corridors écologiques** : ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.



Source : INPN

Les réservoirs et les corridors forment les continuités écologiques.

La TVB est notamment définie par plusieurs documents cadres : le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

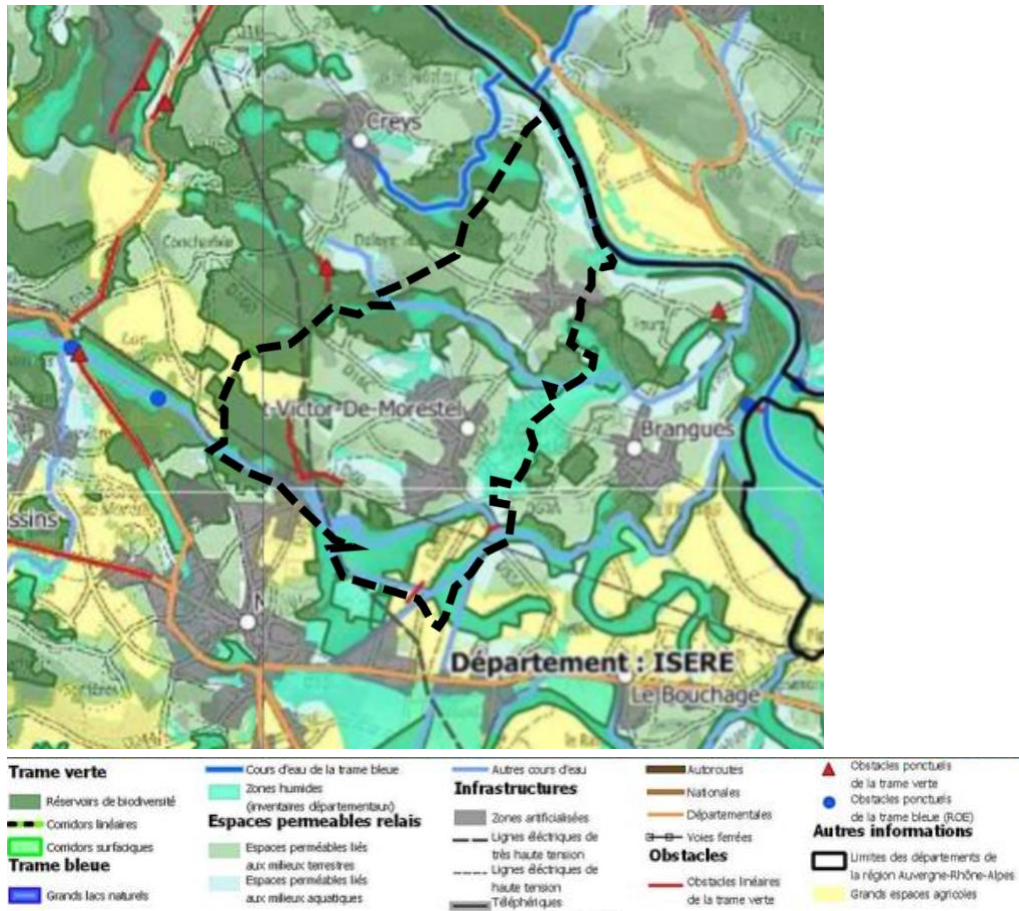
1.2.2.1 Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

Le SRADDET, approuvé en 2020, émet des objectifs sur la préservation de la trame verte et bleue et l'intégration des enjeux dans l'urbanisme (objectif 1.6).

Il contient, en annexe, un atlas cartographique représentant les différents réservoirs et corridors sur le territoire.

A l'échelle de Saint-Victor-de-Morestel, le SRADDET n'identifie pas de corridors surfaciques ou linéaires traversant le territoire.

Trame Verte et Bleue du SRADDET sur la commune



Source : atlas cartographique du SRADDET

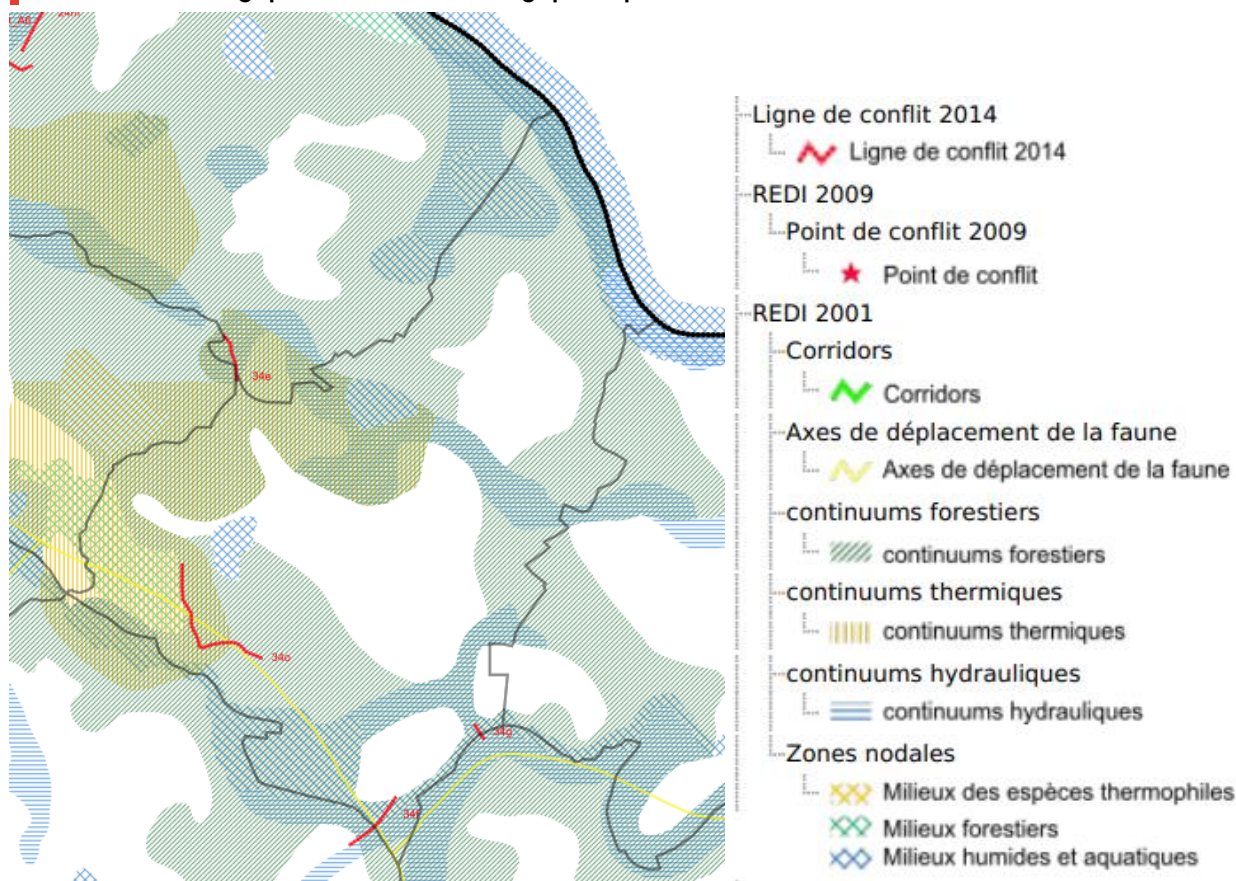
1.2.2.2 Le réseau écologique départemental de l'Isère

Le département de l'Isère a établi le réseau écologique départemental. Cette étude a été réalisée en 2001 et mise à jour en 2009 et 2014. La carte présente les lignes et points de conflits qui empêchent le déplacement de la faune ainsi que les corridors biologiques qui ont été identifiés.

Le REDI identifie **un axe de déplacement de la faune** qui traverse la partie sud-ouest du territoire communal.

Une ligne de conflit est cependant indiquée au niveau de cet axe. Il correspond au passage des routes D16 et D60 qui engendrent de nombreuses collisions entre les voitures et la faune locale (10 collisions enregistrées entre 2004 et 2006).

Corridors écologiques du Réseau écologique départemental de l'Isère



Source : REDI 2014, département de l'Isère

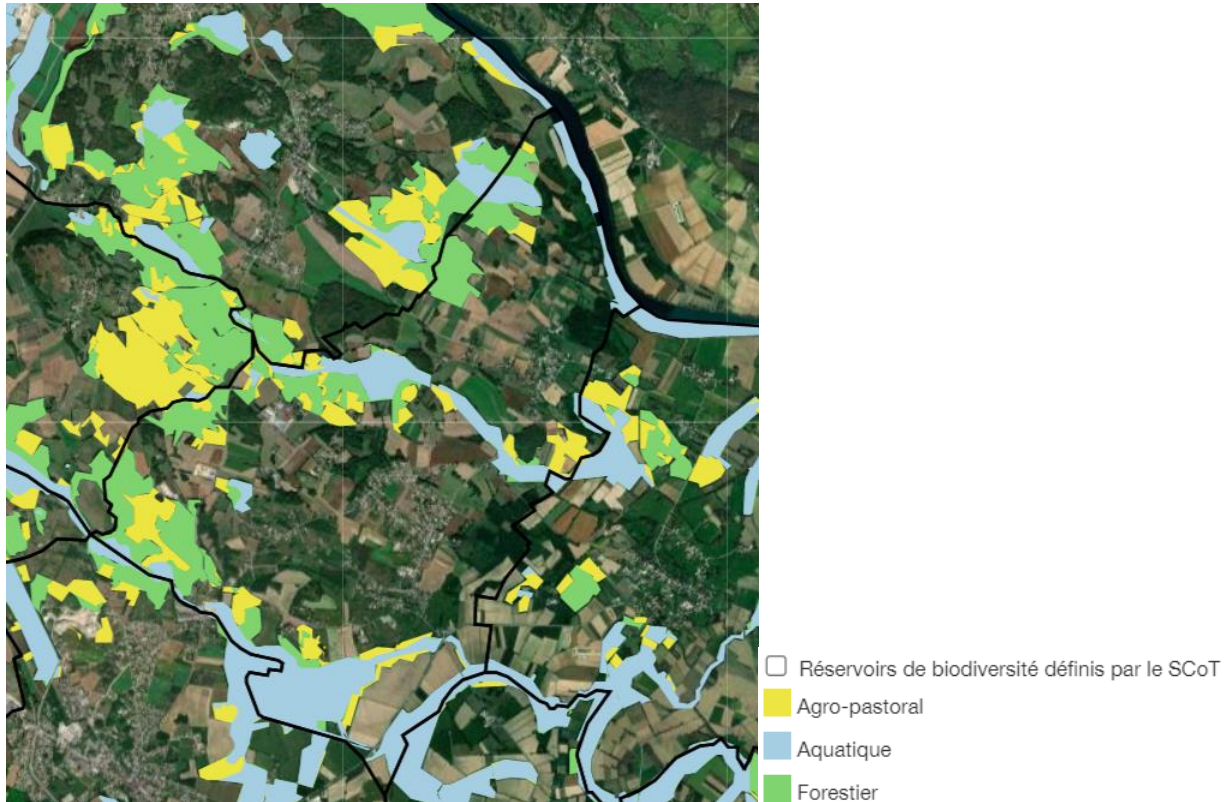
1.2.2.3 Le SCoT Boucle du Rhône en Dauphiné

Le SCoT identifie également des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Les réservoirs de biodiversité identifiés correspondent aux espaces concernés par un périmètre de protection environnementale (Natura 2000, ZNIEFF I, ENS, zones humides...). Ces réservoirs sont à classer en zone naturelle (N) ou en zone agricole (A) dans le futur PLU. Toute nouvelle construction y est interdite (extension limitée).

Le SCoT distingue 3 types de réservoirs :

- ▶ Les réservoirs forestiers :
 - Seules constructions autorisées : pour exploitation forestière
 - Périmètre inconstructible de 50m à partir de la lisière forestière
- ▶ Les réservoirs des milieux ouverts :
 - Protéger les haies et les alignements d'arbres
- ▶ Les réservoirs des milieux aquatiques et humides :
 - Périmètre inconstructible (zone N) de 10 m) partir des limites (ex : berges) du réservoir

Réservoirs de biodiversité sur la commune



Source : atlas environnemental du SCoT Boucle du Rhône en Dauphiné

Le SCoT identifie également deux principes de continuité écologique qui traversent la commune au nord et au sud-est du territoire. Aucun corridor d'échelle régionale ou locale n'est cependant identifié sur le territoire communal.



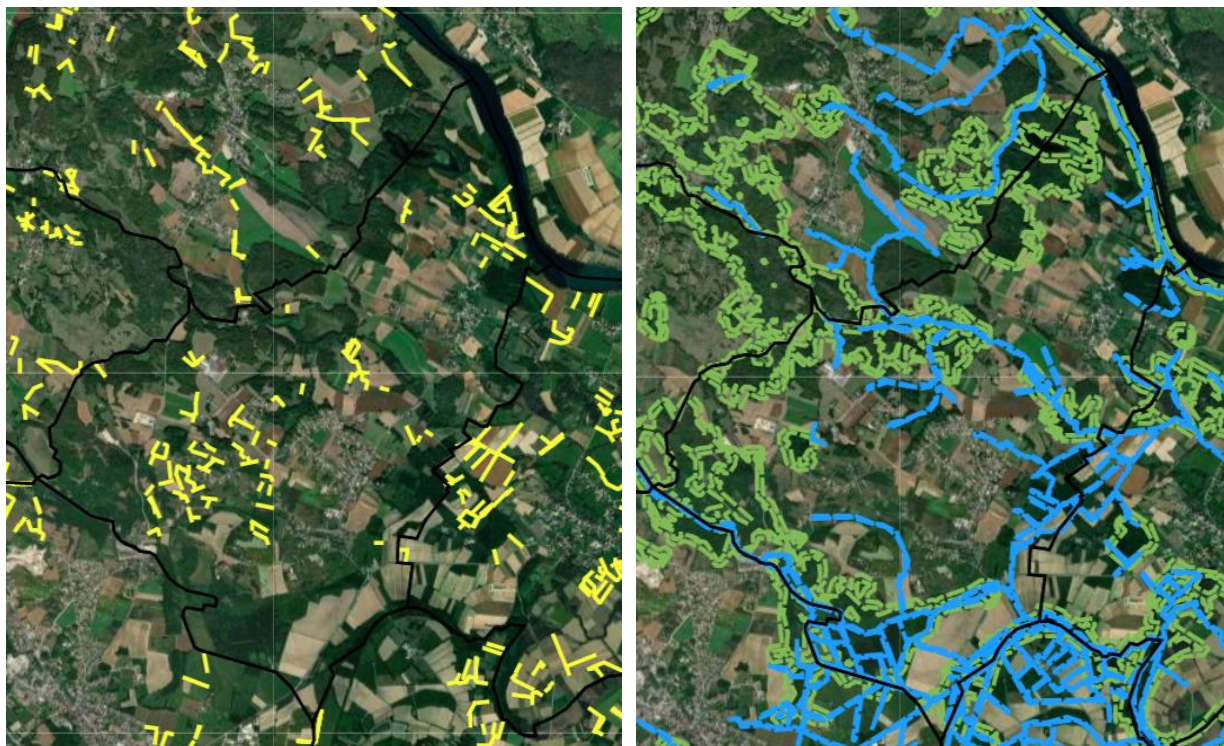
Source : carte de cohérence du DOO du SCoT

1.2.2.4 Atlas environnemental de Lo Parvi

L'association Lo Parvi a réalisé un atlas environnement sur le territoire du SCoT. Elle identifie des corridors écologiques complémentaires à ceux du SCoT ainsi que des éléments naturels stratégiques : haies, zone tampon autour des cours d'eau, lisières forestières...

Sur Saint-Victor-de-Morestel, Lo Parvi n'identifie pas de corridor écologique.

Eléments naturels stratégiques sur la commune



— Haie stratégique proposée par Lo Parvi

▭ Zone tampon de 10 mètres autour des cours d'eau

▭ Lisière forestière de 50 mètres autour du réservoir forestier

Source : Atlas environnemental du SCoT Boucle du Rhône en Dauphiné (Lo Parvi)

1.3 L'analyse paysagère et patrimoniale

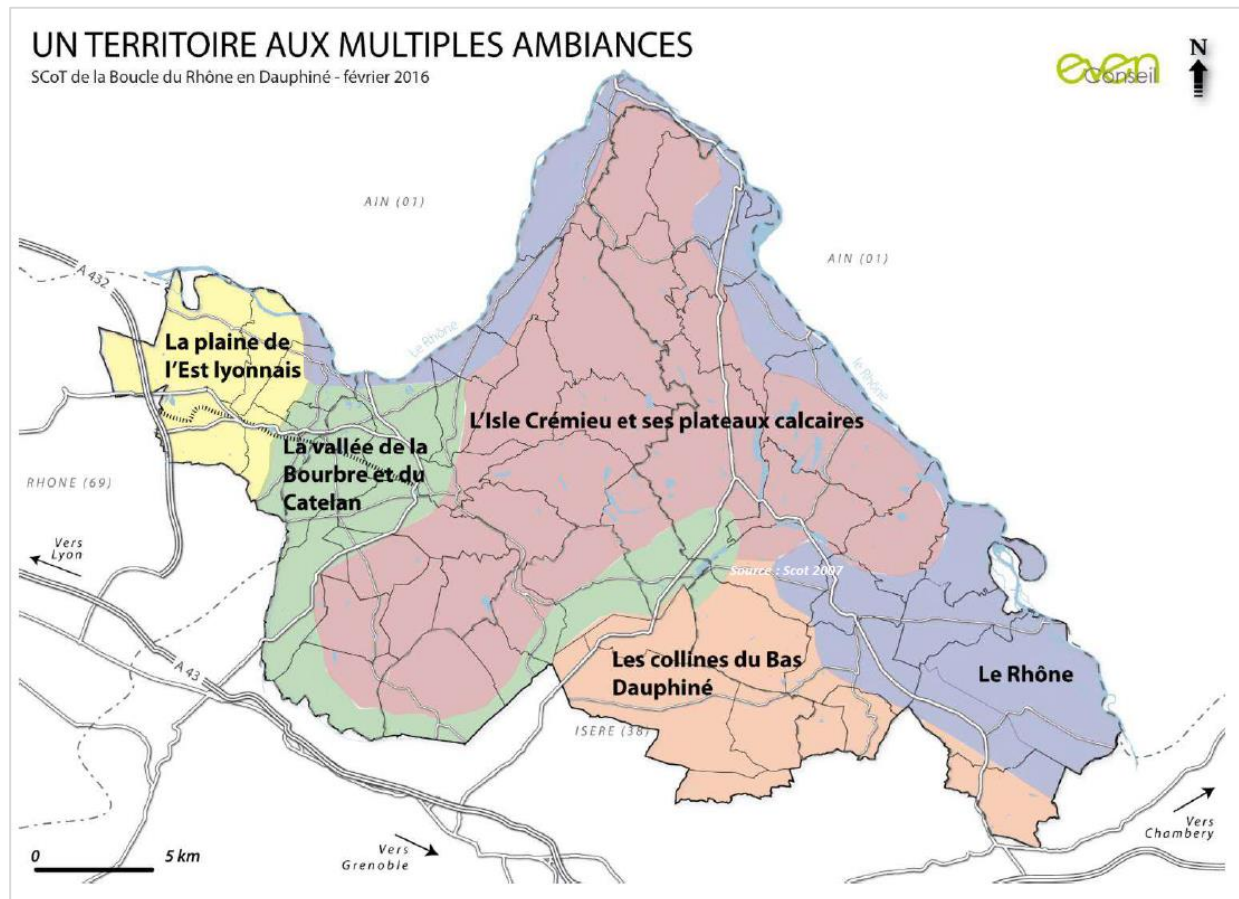
1.3.1 Les entités paysagères

1.3.1.1 L'échelle intercommunale : l'Isle Crémieu et ses plateaux calcaires

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est caractérisé par l'omniprésence de l'eau, de par la présence du Rhône en limites Nord et Est, ainsi que la région naturelle de l'Isle Crémieu qui recouvre la majorité des communes du territoire.

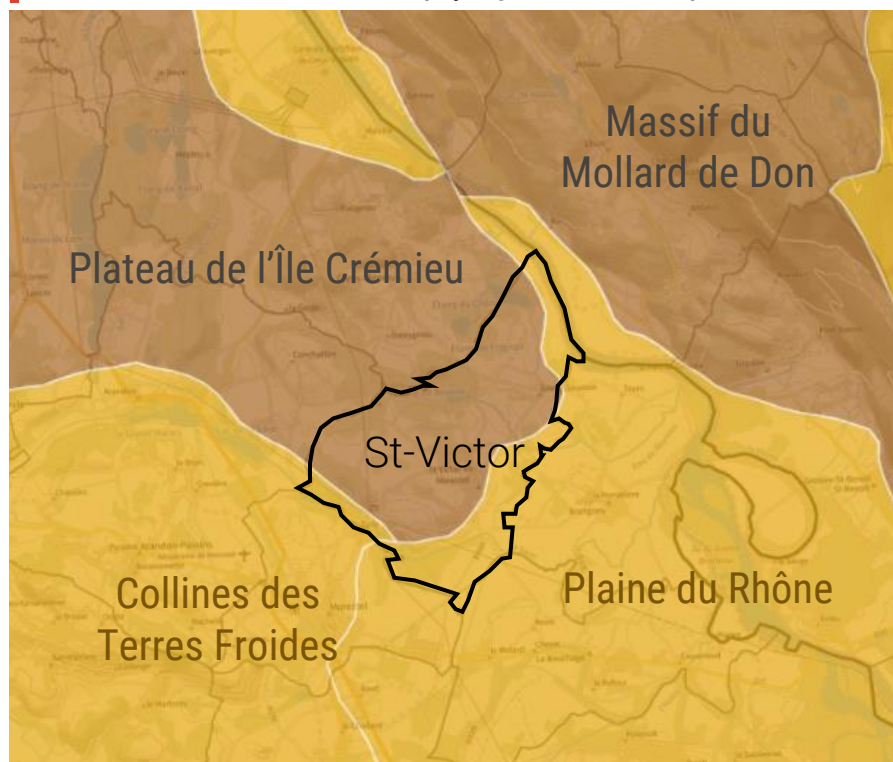
D'après l'observatoire des paysages de Rhône-Alpes, Saint-Victor-de-Morestel est recouvert deux entités paysagères : les **plateaux calcaires de l'Isle Crémieu**, qui recouvrent la majorité du territoire communal, et la **plaine du Rhône** qui concerne les pourtours Nord et Est de la commune.

Entités paysagère identifiées par le SCoT



Source : Rapport de présentation du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné (2019)

Carte des familles et unités de paysages de Rhône-Alpes



Source : Observatoire des paysages de Rhône-Alpes

Plateau de l'île Crémieu

(Source : Observatoire régional des paysages de Rhône-Alpes)

L'Île Crémieu est un plateau cerné de vallées inondables. Bien que peu élevée, elle domine par des falaises de 200 mètres la plaine de l'est lyonnais. La pierre et l'eau représentent les éléments naturels dominants. La pierre calcaire se retrouve dans tous les bourgs anciens. L'eau dans tous ses états, avec des tourbières, des étangs, des sols humides, et une gestion par l'homme (bourgs concentrés à proximité des sources d'eau, cultures adaptées, lavoirs et fontaines...). Le patrimoine vernaculaire est important. Les paysages comprennent également des zones boisées où dominent le chêne, le charme, l'acacia et le châtaignier.

Objectifs de qualité paysagère :

- ▶ Conserver la logique d'habitat groupé
- ▶ Réfléchir à la diversité des activités agricoles
- ▶ Valoriser les productions locales avec des marques de terroir
- ▶ Développer des activités tournées vers le tourisme vert et l'image de l'Île Crémieu
- ▶ Mettre en valeur les usages liés aux composants du patrimoine et leur redonner vie (fours à pains, lavoirs...)
- ▶ Travailler sur le patrimoine industriel
- ▶ Montrer un plan de sauvegarde des toits en lauzes calcaires

Plaine du Rhône

(Source : Observatoire régional des paysages de Rhône-Alpes)

En plaine, la multiplicité des éléments végétaux et architecturaux a tendance à brouiller la lisibilité d'ensemble. Les vues y sont réduites et fermées, créant une ambiance agraire de premier plan. La plaine, drainée par un système complexe de canaux et fossés à peine visibles, est occupée par

l'agriculture. De nombreux corps de ferme et grosses maisons de pisé recouvertes de tuiles à écailles apportent une touche pittoresque et rurale mais les constructions nouvelles gagnent du terrain. Des pressions s'exercent sur les terres agricoles et sur les marais et les zones humides.

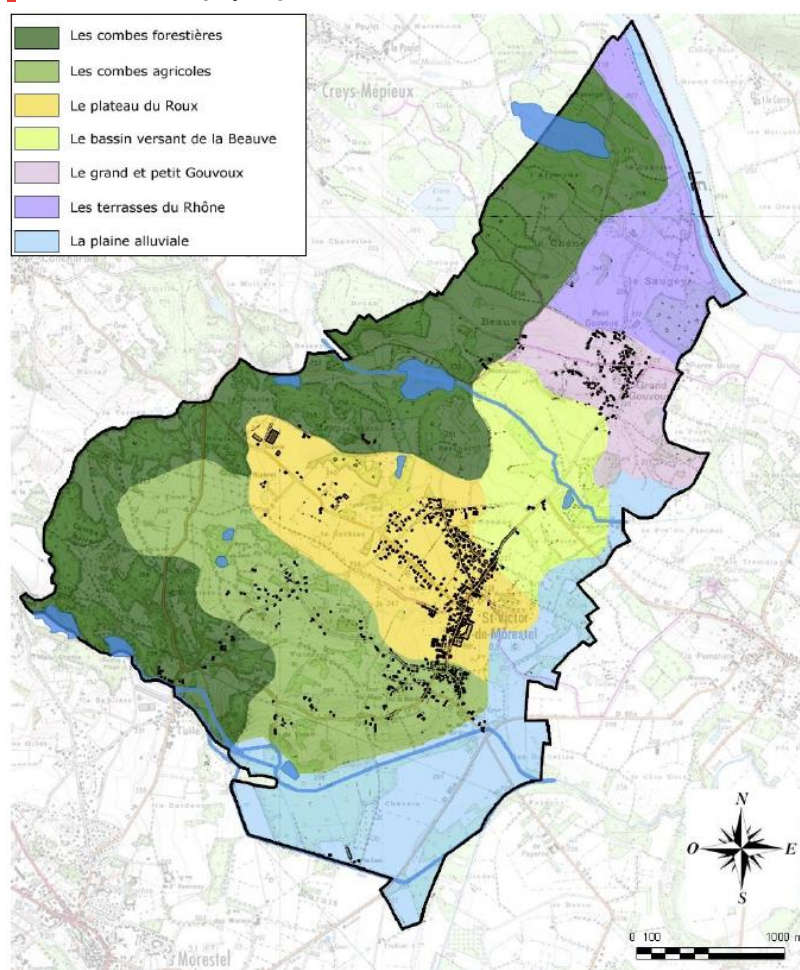
Objectifs de qualité paysagère :

- ▶ Préserver la polyculture, les prairies d'élevage et les zones humides
- ▶ Valoriser les berges du Rhône et améliorer son accessibilité
- ▶ Valoriser les fonctions fluviales, avec des utilisations en modes doux (tourisme) et des sources de ressources économiques (gravières)

1.3.1.2 Les unités paysagères à l'échelle communale

Situé à la limite entre plusieurs entités paysagères, la commune dispose de paysages variés, marqués par le Rhône et par le plateau de l'Île Crémieu. A l'échelle communale, le territoire peut être divisé en 7 unités paysagères aux limites plus ou moins marquées.

Les 7 unités paysagères



Source : diagnostic du PLU de Saint-Victor-de-Morestel (2014)

1 - Les combes forestières

Les caractéristiques :

- Une abondance de boisements
- D'importantes surfaces hydrographiques (étangs)
- Un relief accidenté prononcé
- Des activités agricoles limitées
- Un fort patrimoine en termes de biodiversité
- De nombreux réservoirs de biodiversité
- Habitations et activités humaines limitées
- Présence d'une carrière



Principaux éléments paysagers des combes forestières



Source : Verdi Ingénierie

Les enjeux :

- Préserver la présence des forêts d'un point de vue paysager et écologique
- Prévenir la déprise agricole pour éviter la fermeture des espaces

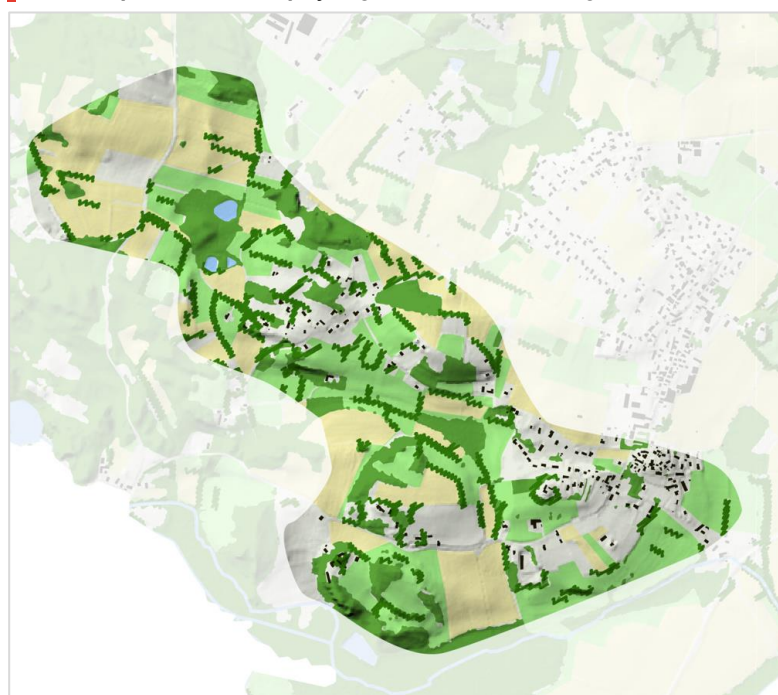
2 - Les combes agricoles

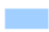

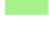
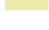


Les caractéristiques :

- Relief accidenté prononcé
- Formant une ligne de crête : points de vue sur la commune et le paysage lointain
- Activité agricole importante, principalement en prairie pour l'élevage du bétail (le relief limitant la possibilité d'exploitation du sol pour des grandes cultures)
- Présence de haies bocagères et petits boisements
- Présence d'habitat diffus, plutôt ancien, principalement situé sur les points hauts des combes



Principes éléments paysagers des combes agricoles



	Surfaces hydrographiques
	Boisements
	Prairies pour l'élevage
	Parcelles agricoles (grandes cultures)
	Haies bocagères
	Bâtiments

Source : Verdi Ingénierie

Les enjeux :

- Maintenir l'activité agricole pour ne pas subir la déprise et la fermeture des espaces
- Limiter le développement de l'habitat pour préserver la qualité de ces espaces et ces paysages
- Préserver et maintenir les haies bocagères et les boisements, pour leur qualité paysagère, écologique et hydrologique

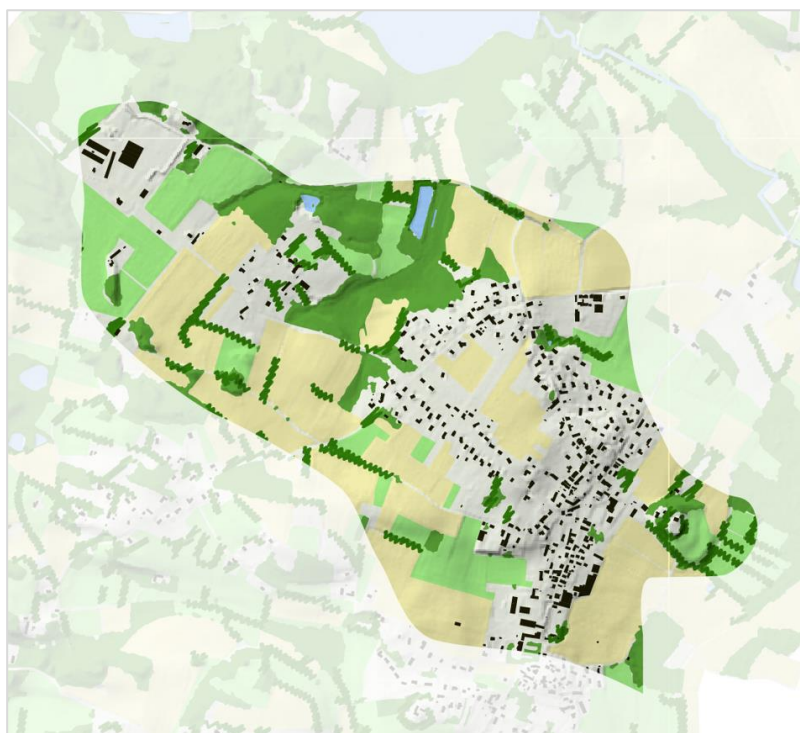
3 - Le plateau du Roux







Les caractéristiques :

- Situation en plateau
- Paysage très ouvert, notamment en raison de l'absence de cloisonnement végétal
- Des vues sur le paysage lointain (Bugey, Dent du Chat)
- Activité agricole importante, tournée vers les grandes cultures céréalières
- Implantation du village, constitué du bourg ancien et d'habitat diffus plus récent, notamment autour de la plaine du Roux



Principes éléments paysagers du plateau du Roux



	Surfaces hydrographiques
	Boisements
	Prairies pour l'élevage
	Parcelles agricoles (grandes cultures)
	Haies bocagères
	Bâtiments

Les enjeux :

- Maintenir l'ouverture du paysage et les zones agricoles proches du Bourg
- Densifier le village en réduisant les dents creuses et limiter la fragmentation de l'espace

4 - Le bassin versant de la Beauve

Les caractéristiques :

- Morphologie en cuvette entre le plateau du Roux et le Gouvoux
- Un paysage très ouvert et des vues sur le paysage lointain nombreuses en haut des talus
- Un paysage fermé en fond de cuvette
- Une activité agricole importante, tournée la fois vers les grandes cultures céréalières et l'élevage
- Une ripisylve accompagnant la rivière de Beauve en fond de bassin versant
- Pratiquement aucune habitation



Principes éléments paysagers du bassin versant de la Beauve



Source : Verdi Ingénierie

Les enjeux :

- Maintenir l'agriculture et l'unité de cette entité paysagère en évitant l'étalement urbain
- Maintenir la ripisylve en fond de bassin

5 - Le grand et petit Gouvoux

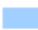





Les caractéristiques :

- Position en ligne de crête entre le bassin versant de la Beauve et les terrasses du Rhône
- Une vue dégagée sur les massifs du Bugey, de la Dent du Chat et sur la vallée du Rhône
- Une activité agricole importante : champs à proximité directe des habitations, habitat majoritairement agricole
- Présence du hameau de Gouvoux sur la ligne de crête : second espace urbanisé de la commune, habitat ancien et groupé



Principes éléments paysagers du grand et petit Gouvoux



	Surfaces hydrographiques
	Boisements
	Prairies pour l'élevage
	Parcelles agricoles (grandes cultures)
	Haies bocagères
	Bâtiments

Source : Verdi Ingénierie

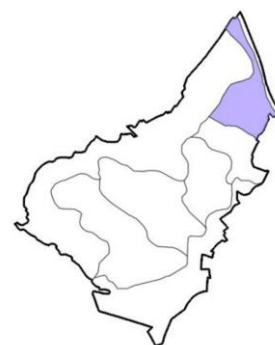
Les enjeux :

- Maintenir l'urbanisation en ligne de crête
- Eviter l'étalement urbain

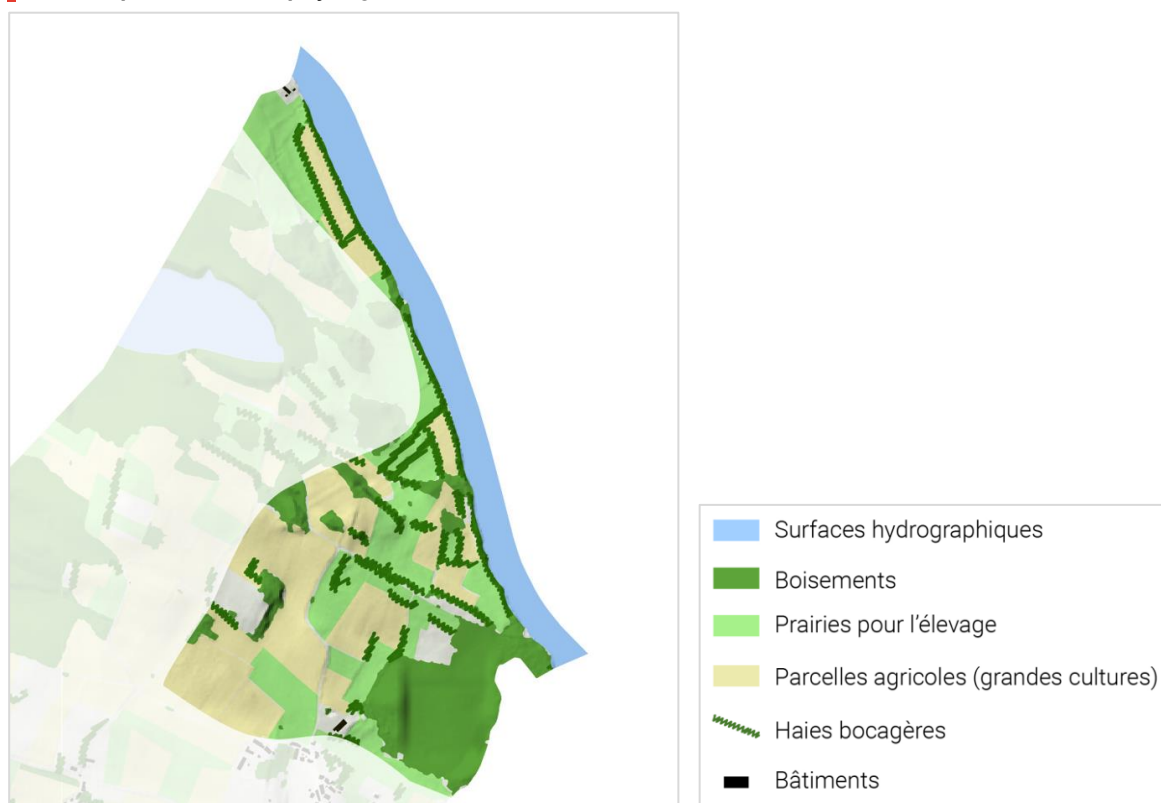
6 - Les terrasses du Rhône

Les caractéristiques :

- Un espace bordé par le Rhône
- Une succession de parcelles agricoles entrecoupées de haies bocagères et rythmées par quelques bosquets forestiers
- Un relief plutôt prononcé dans la partie sud
- Une vue sur le Bugey depuis les coteaux
- Présence forte du Rhône, faisant de cette entité agricole un paysage sensible marqué par l'absence de voies de communication structurantes
- La ripisylve du Rhône comme élément marquant du territoire
- Pratiquement aucune habitation, à l'exception d'une exploitation agricole



Principes éléments paysagers des terrasses du Rhône



Source : Verdi Ingénierie

Les enjeux :

- Maintenir l'activité agricole pour ne pas subir la déprise et la fermeture des espaces
- Limiter le développement de l'habitat pour préserver la qualité de ces espaces et ces paysages
- Préserver et maintenir les haies bocagères, les boisements et la ripisylve pour leur qualité paysagère, écologique et hydrologique

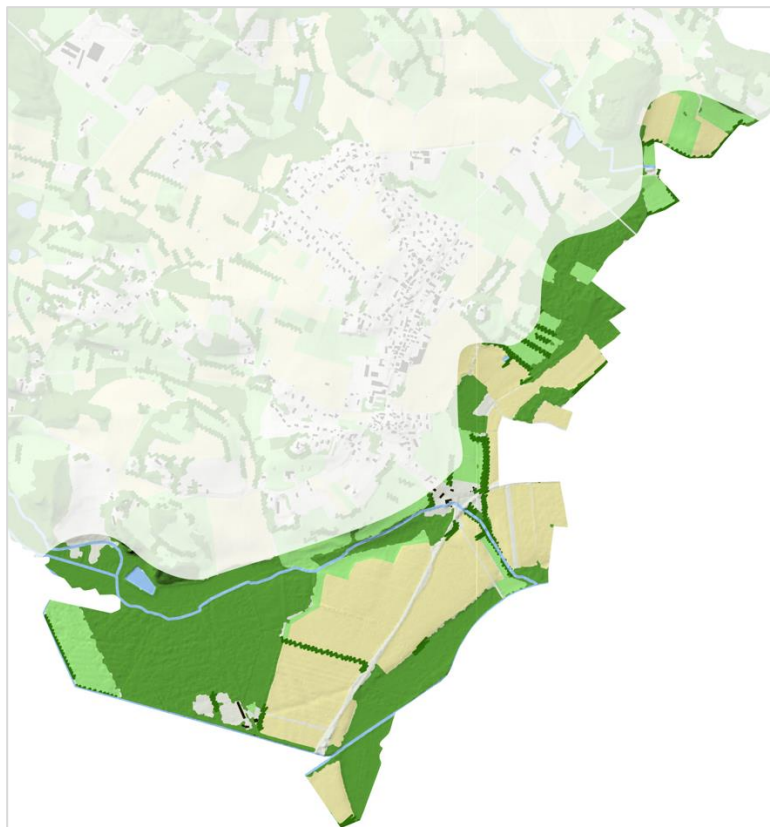
7 - La plaine alluviale

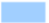

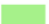
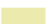


Les caractéristiques :

- Une vaste étendue plane limitée à l'Ouest par la fin du plateau calcaire sur lequel se trouve le village
- Un seul axe structurant traversant l'entité : la RD60
- Un paysage très ouvert, notamment en raison de l'absence de cloisonnement végétal
- Des vues sur le paysage lointain (Bugey, Dent du Chat)
- Activité agricole importante tournée vers les grandes cultures céréalières
- Présence de l'espace naturel sensible de la Save : parcelles boisées, importante biodiversité, intérêt touristique
- Située dans le lit inondable du Rhône
- Aucune habitation



Principes éléments paysagers de la plaine alluviale



	Surfaces hydrographiques
	Boisements
	Prairies pour l'élevage
	Parcelles agricoles (grandes cultures)
	Haies bocagères
	Bâtiments

Source : Verdi Ingénierie

Les enjeux :

- Maintenir l'ouverture visuelle du paysage avec la perception des horizons lointains
- Préserver et valoriser l'espace naturel sensible de la Save

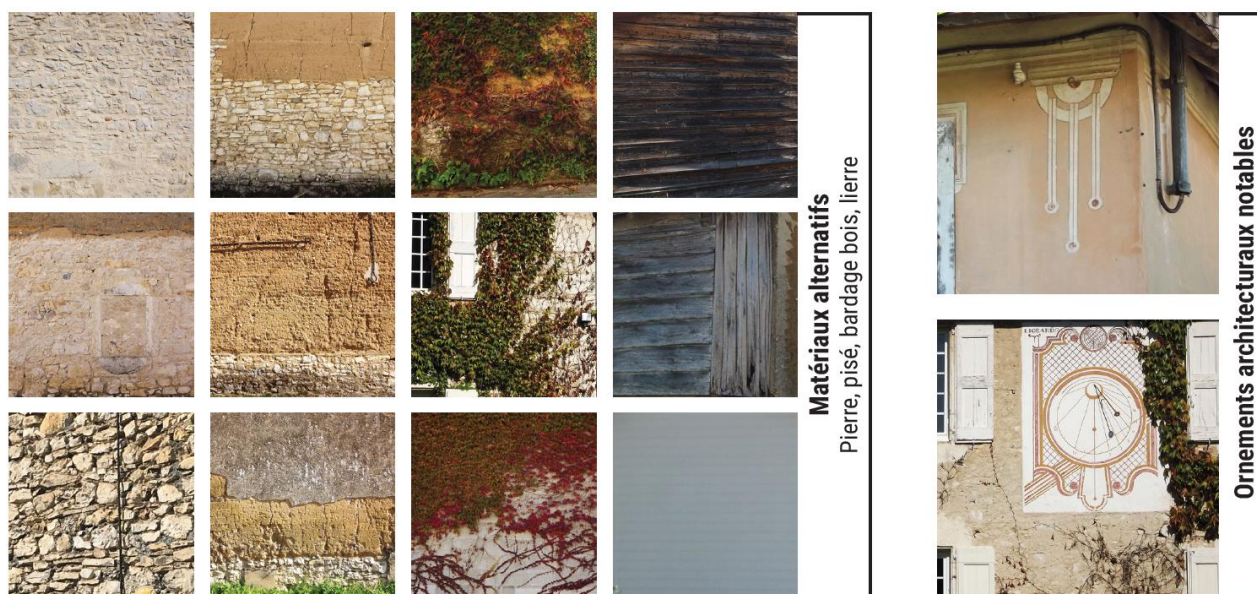
1.3.2 Le paysage urbain

1.3.2.1 Les éléments architecturaux communs du bâti de Saint-Victor-de-Morestel

Les façades

Les façades présentes sur la commune sont relativement homogènes et de caractéristiques régulières. Hormis des ornements architecturaux anciens mais notables, les façades saint-victoriennes sont relativement simples sans décroché, ni ouvrage spécifique.

L'échantillonnage ci-dessous représente les matériaux et les couleurs traditionnellement présents sur la globalité de la commune, dont fait partie le pisé - notamment très présent dans le hameaux du Gouvoux.



Les enjeux :

- Favoriser les teintes discrètes et neutres de type terre-beige à brun-beige / beige clair à beige foncé, les teintes sombres qui sont moins visibles dans les environnements naturels ou fortement végétalisés
- Favoriser les finitions d'enduits lisses (taloché, froter ou gratté fin), l'emploi du béton, du bois, de la pierre naturelle ou de la végétation
- Eviter les teintes très colorées et à fort contraste avec l'environnement
- Eviter les finitions d'enduit « rustiques » à fort relief (projetée, écrasée, grésée)

Les fenêtres et volets

A Saint-Victor-de-Morestel, les fenêtres et volets sont majoritairement de couleurs sombres (allant du bordeaux au marron foncé). Il est malgré tout noté que certaines maisons optent pour le blanc, voir le bleu.

Encore une fois, l'harmonisation avec l'environnement naturel et urbain est privilégié, c'est pourquoi les couleurs plus foncées et traditionnelles au bourg seront préférées, avec le blanc pour exception, s'accordant assez bien avec la couleur claire de la pierre.



Les enjeux :

- Favoriser les fenêtres en bois, peintes suivants les teintes de bordeaux, marron, blanc et bleu
- Favoriser les volets battants en bois sans écharpe (Z), persiennes ou pleins, avec pentures et ferrures pentes de la même couleur
- Favoriser les teintes claires pour les fenêtres, et plus foncées pour les volets
- Eviter les volets en PVC et en aluminium imitation bois
- Eviter les coffres de volets roulants apparents en façade

Les toitures

Les toitures traditionnelles de Saint-Victor-de-Morestel constituent l'un des points forts de son identité architecturale.

Il est recensé deux grands types emblématiques de toiture sur l'ensemble de la commune : les toitures en mantelure (escalier de pierre sur toit), locales et anciennes, elles comportent deux pans avec des pentes relativement raides. Deuxième grande typologie, les toitures présentant une légère inclinaison et constituées de tuiles en formes d'écailles. Elles sont composées de quatre pans, parfois en demi-croupe. Les tuiles écailles sont de couleur marron, bordeaux, plutôt sombre. Le toit présente généralement une prolongation de 0,5 m environ. En règle générale, les toitures sont simples, sans lucarnes.





Métallerie et ferronnerie

Concernant la métallerie et la ferronnerie, les couleurs dominantes aujourd'hui sont le noir ou le blanc. Des traces de bordeaux sont encore visibles, mais peu entretenus dans la majeure partie des cas. En revanche, les clôtures et portails en métal vert, beaucoup moins présentes, sont à éviter pour éviter la banalisation du paysage urbain.

Plusieurs marquises en fer forgé ont été repérées dans le chef-lieu. Elles font également partie du patrimoine architectural de la commune et tendent à être valorisées.



1					
2					
3					

4 Vert

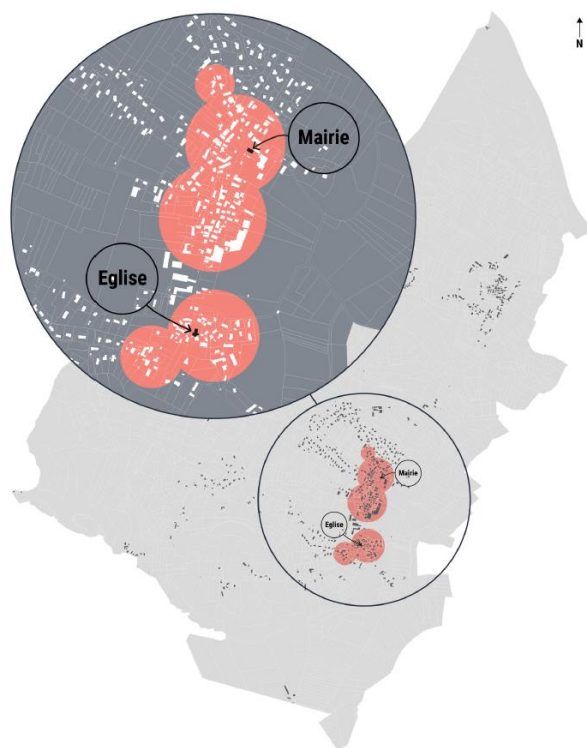
Métalleries conseillées

1.3.2.2 Le chef-lieu

Les maisons du chef-lieu

Si la structure urbaine du chef-lieu de Saint-Victor-de-Morestel est reconnaissable et homogène, la composition de son bâti présente davantage de diversité. C'est pourquoi, mieux cerner son lien à la topographie, son armature et les différents usages qui la caractérisent permettront de dresser un tableau représentatif du bâti du chef-lieu, et in fine, proposer une grille de préconisations à la fois concrètes et harmonieuses.

Point de départ de l'urbanisation de la commune, le centre-bourg de Saint-Victor-de-Morestel se situe au sud-est de la commune, au bout du plateau de Crémieu. Il est plus communément appelé «le quartier de l'Église». Il s'organise le long de la RD60, axe principal de la commune et se place sur une légère pente exposée au sud-est. Cette situation se traduit par la perception de « terrasses » qui organisent l'implantation des constructions.



Seulement, l'exploitation agricole et la topographie viennent interrompre la continuité du bâti qui s'est prolongée le long de la RD60 (Grand rue du Bourg), vers le Nord. Ainsi, une coupure se dessine entre le quartier de l'Église et le quartier de la Mairie. Ce dernier représente aujourd'hui la nouvelle centralité de la commune, avec la présence des équipements publics, de la Mairie et d'une place centrale. A noter qu'au fil du temps, ce village-centre a évolué en s'épaississant au niveau de la RD16 (rue de la Plaine du Roux).

Les bâtis du centre-bourg sont reconnaissables principalement par leurs caractéristiques urbaines homogènes : des tailles de parcelles réduites, une forte densification, un découpage du foncier irrégulier et imbriqué, des continuités bâties le long des voies, des voiries étroites, etc. En revanche, les destinations du bâti sont diverses : les maisons de village sont souvent accompagnées de granges ou de dépendances, ce qui leur confèrent un certain cachet patrimonial. Et si les activités industrielles et agricoles possèdent des bâtiments spécifiques à leur activité, les activités artisanales ou de service s'intègrent soit à la maison d'habitation soit en rez-de-chaussée des constructions, et ce, au sein même du chef-lieu.

L'ambiance générale du chef-lieu s'apparente à celle d'un «village-rue». Le bâti le long de la rue s'organise de différentes façons : en front continu, en forme de L mais le plus souvent les maisons sont disposées en fonction du sens de la pente. Cette forme urbaine construisant l'alignement de l'espace public de manière plus ou moins continue, constitue la caractéristique principale de ce secteur. La densité du bâti du centre ancien est importante en raison de la continuité des constructions et de l'emprise des bâtiments sur la trame parcellaire. Cette densité se voit renforcée par l'étroitesse des rues, ce qui libère peu de vues sur le grand paysage. Le végétal privatif apporte un léger complément paysager.

Ambiances traditionnelles



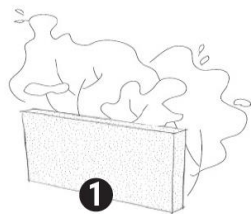
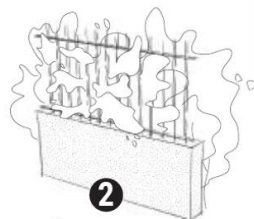
Ambiances peu qualitatives



Les clôtures

Clôtures traditionnelles



**Muret en pierre naturelle
ou enduit lisse.****Muret surmonté
d'une grille,
en barreaudage vertical,
conforme aux préconisations
sur la métallerie.**

Schémas du CAUE13

Les enjeux :

- Favoriser les clôtures doublées par la plantation d'une haie vive, haute ou basse, taillée ou conduite en port libre, mais composée d'essences variées
- Eviter les clôtures en panneaux de grillage rigide, de couleurs claires et tous les dispositifs d'occultation (écrans et filets brise-vue, panneaux plastiques, canisses, claustras), car trop voyants et bloquant les vues paysagères qui sont déjà restreintes
- Eviter les haies mono-spécifiques d'espèces exogènes, car nuisibles à la biodiversité et à l'animation du paysage urbain du quartier

Extension des bâtiments

En fonction de la configuration du bâti, de son implantation sur la parcelle ainsi qu'en fonction de sa proximité avec les constructions voisines, c'est l'extension latérale qui est davantage privilégiée à Saint-Victor-de-Morestel. Qu'elle se fasse dans la continuité de la largeur de la maison ou qu'elle crée un décroché en façade, elle est préférée à l'extension par surélévation.

Les bâtis du chef-lieu ne dépassent pas le R+2+comble et peu de maisons présentent des terrasses sur soubassement. Elles ont une base initiale rectangulaire.

La construction doit s'inscrire dans une continuité harmonieuse avec l'ensemble auquel elle participe, avec les bâtiments contigus (hauteurs, proportions des ouvertures, composition de la façade ...).



1.3.2.3 Les hameaux

Un hameau est une petite agglomération rurale, un groupement d'habitations distincte du chef-lieu de la commune. Sa structure et sa localisation sont un héritage des finages, son lien avec le territoire agricole est par conséquent étroit.

Principal hameau de la commune, le Grand Gouvoux se localise au nord-est, à la croisée de trois axes de communication : la rue centrale de Gouvoux, la montée du Vigny et la montée de la Croix. Situé sur le prolongement d'une ligne de crête, le Grand Gouvoux bénéficie d'une vue paysagère remarquable, participant au charme de ce lieu.

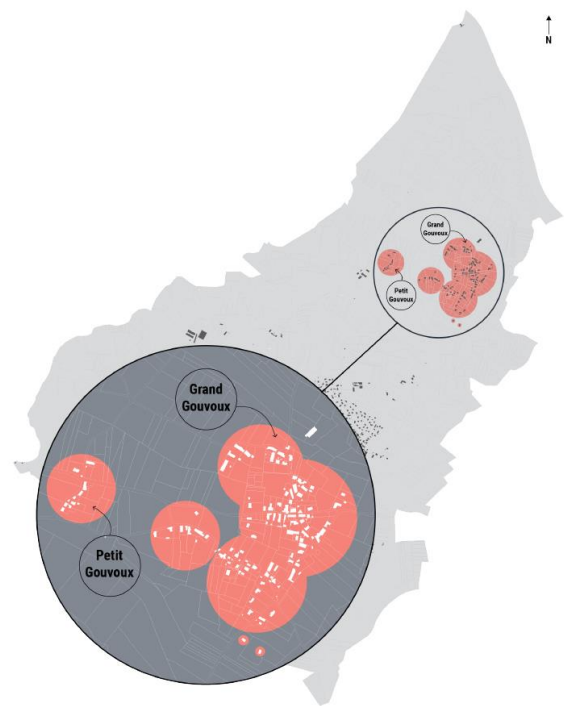
Un «esprit village» s'en dégage au détour des rues, ponctué par des lavoirs fleuris et des mares arborées. A cela s'ajoute la présence d'une des maisons fortes de Saint-Victor-de-Morestel, en recul du cœur du hameau et non visible depuis les rues, mais marquant la valeur patrimoniale des lieux.

Reconnaisable par la forte concentration de bâti, il se compose d'habitations et de granges, dans la même configuration du chef-lieu : parcelles petites et forte emprise des bâtiments. Lors de la visite de terrain réalisée en octobre 2022, de nouvelles constructions ont vu le jour dans les dents creuses du hameau, mais auxquelles s'ajoutent celles réalisées sur les franges de ce dernier.

Dans le cas du Grand Gouvoux et du Petit Gouvoux - hameau de plus petite taille qui se localise à l'Ouest du principal - trois types de bâtis sont recensés :

- Des constructions anciennes à l'architecture typique de la région et dédiées à de l'habitat,
- D'anciennes granges de stockage issues des anciennes exploitations agricoles,
- Des constructions pavillonnaires plus récentes, localisées dans des dents creuses ou en extension des limites Est du hameau.

A noter que plusieurs exploitations agricoles sont présentes et se mêlent aux habitations. Ces habitations, somme toute majoritaires dans le hameau, se concentrent le long des voiries, laissant de vastes espaces privés en arrière de parcelle. Les vastes parcelles agricoles forment les limites du hameau.



Les enjeux :

- **Préserver, valoriser voire restaurer les qualités propres au patrimoine bâti et paysager des maisons du hameau**
- **Inspirer les projets de nouvelles constructions pour garantir une meilleure intégration architecturale et paysagère, et ainsi éviter la banalisation du hameau**

Les ambiances traditionnelles



Les ambiances peu qualitatives



Les clôtures

Clôtures traditionnelles



Murets en pierres
Végétalisés ou nus, mais non surélevés par une clôture pleine

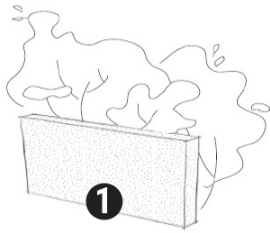


Grillages fins et transparents
Végétalisés ou nus



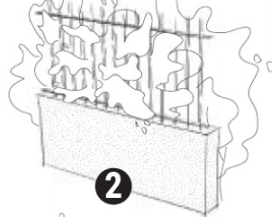
Absence de clôture

**Muret en pierre naturelle
ou enduit lisse.**

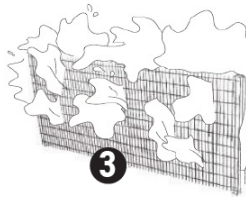


1

**Muret surmonté
d'une grille,**
en barreaudage vertical,
conforme aux préconisations
sur la métallerie.



2



3

**Clôture grillagées
et/ou végétalisées,**

transparent souple, composé
d'un treillis de fils de fer fins,
soudés ou torsion.

Schémas du CAUE13

Les enjeux :

- Favoriser les clôtures ne comportant pas de muret de soubassement ou l'absence de clôture
- Favoriser les portails intégrés aux clôtures, traités en continuité avec celle-ci et présentant les mêmes finitions (forme, teinte, hauteur)
- Eviter les clôtures en panneaux de grillage rigide, les couleurs claires et tous les dispositifs d'occultation (écrans et filets brise-vue, panneaux plastiques, canisses, claustras), car trop voyants
- Eviter les haies monospécifiques, d'espèces exogènes et les haies taillées, car nuisibles à la biodiversité et à la continuité du paysage rural

Construction et rénovation des bâtiments

Les modes traditionnels de création de nouveaux volumes sont les suivants :

- ▶ Implantation des constructions parallèlement ou perpendiculairement à la voie, mais pas au milieu de la parcelle.
- ▶ Gabarit en R+2+comble, toitures à quatre pans avec légère inclinaison si possible (à l'image des préconisations précédentes).
- ▶ Simplicité de volume et de silhouette, unité d'aspect et de matériaux des maisons : enduit ou revêtement en pierres, volets battants en bois peint, aucun décor rapporté.
- ▶ Enduits sombres de teintes neutres (brun, terres) ou clairs (tons pierre)

Les enjeux :

- Eviter toute nuance de couleur qui nuirait à l'intégration colorimétrique de la construction dans le paysage. En particulier, le blanc pur ou le gris foncé, qui contrastent avec des environnements à dominante végétale

Espaces verts et jardins

De vastes espaces non bâtis, aménagés en espace privatif (jardin, verger, prairie, etc.) caractérisent également ce hameau. Ils sont présents à l'arrière des parcelles, derrière les bâtiments. En effet, l'urbanisation du Grand Gouvoux étant organisée le long des voies de communication, la faible épaisseur bâtie de part et d'autre des voies est peu perçue de par l'emprise importante des constructions au sol. Ces espaces sont néanmoins visibles entre deux habitations, à la place d'anciens chemins d'accès aux propriétés.

Les enjeux :

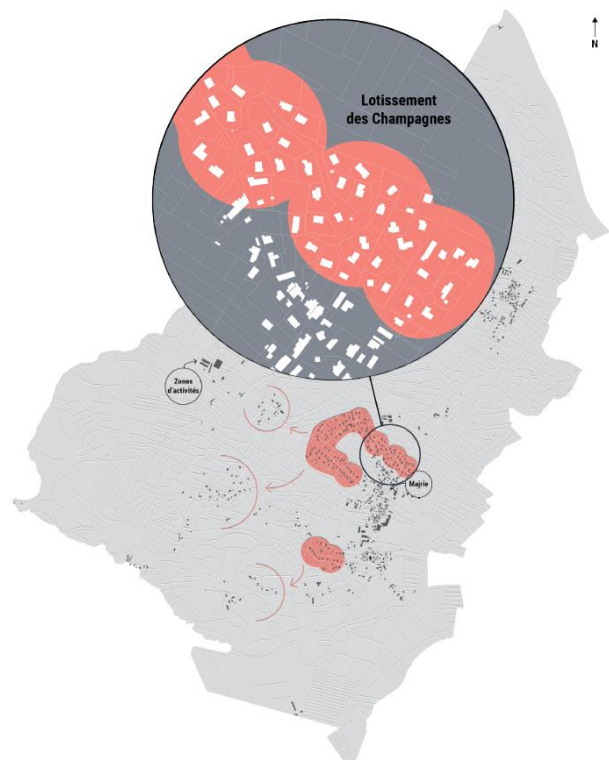
- Éviter toute imperméabilisation des sols en dehors de l'emprise des bâtiments en minimisant les dalles en béton et en privilégiant l'emploi de revêtements drainants pour les chemins d'accès, les aires de stationnement et les terrasses.
- Favoriser le maintien de la biodiversité, harmoniser et intégrer les constructions dans leur environnement, en développant des plantations et des aménagements qui font perdurer l'identité rurale du hameau : bas-côtés des voies traités en prairie sans bordure ni trottoir, pieds de mur non défrichés, clôtures basses qui laissent deviner la présence des jardins, arbres et bosquets épars, haies champêtres, massifs arbustifs, plate-bandes de graminées, seuils et façades des maisons végétalisés, treilles.

1.3.2.4 Lotissements et extensions pavillonnaires

Que ce soit le lotissement des Champagnes ou les extensions pavillonnaires du quartier de la Mairie ou de l'Église, ces constructions récentes possèdent un unique point commun : une grande diversité de styles.

« Un pavillon est une maison individuelle d'habitation à quatre façades de dimensions modestes, généralement entourée d'un terrain, que l'on trouve dans certains quartiers, le plus souvent périphériques, des agglomérations urbaines.

Issu de l'architecture hygiéniste de l'Habitation à bon marché ou du système de l'accession à la propriété en France au troisième quart du XXe siècle par la loi Albin Chalandon, ce modèle, souvent répétitif dans ses formes, est celui qui a prévalu dans l'extension des villages depuis l'après-guerre » (CAUE, 2015).



Le quartier de la Mairie

Ce quartier est organisé autour de 3 voies sans présenter de structuration particulière. Les aménagements sont limités : pas de cheminements modes doux, pas d'espaces verts publics, etc. Le végétal privatif est l'élément principal de paysage pour le quartier. Les jardins, les haies confèrent une ambiance plutôt verdoyante.

L'enjeu patrimonial est moindre que dans le centre-bourg mais la présence de granges, d'un four traditionnel, ponctuent les rues et créent le lien avec le centre.

Le quartier de l'Église

Une structure paysagère assurée par le paysage agricole et naturel environnant. Les espaces verts publics sont inexistantes mais ne s'imposent pas dans ce secteur.

La perception d'une diffusion de l'habitat qui trouble la lecture de l'entrée de ville et qui rend flou la limite de l'urbanisation.

Ce secteur doit être composé avec le quartier de l'église en termes :

- de déplacement au regard des gabarits des voies et du trafic pouvant être généré,
- de silhouette urbaine pour préserver la qualité paysagère.

L'enjeu patrimonial se situe dans la vue ouverte vers le quartier de l'église, depuis le sud.

Le lotissement des Champagnes

Il s'agit d'un lotissement d'un seul tenant, sous forme de triangle, réalisé en accroche au nord du chef-lieu. Concernant la forme urbaine, le premier élément différenciant est la localisation des pavillons au centre des parcelles, avec un sens de faitage aléatoire, à l'inverse des formes urbaines du centre-bourg.

Il n'y a pas de traitement paysager particulier, mais la topographie accentue son rôle d'entrée Nord du bourg.

Un cheminement piéton permet de réaliser des liaisons douces en parallèle de la voirie, mais son fonctionnement reste indépendant du reste du chef-lieu.

Les ambiances paysagères



Aménagement des espaces extérieurs (clôtures et portails)

Les aménagements extérieurs des pavillons de lotissements sont divers et variés.

Plusieurs matériaux sont utilisés que ce soit pour les clôtures ou les portails :

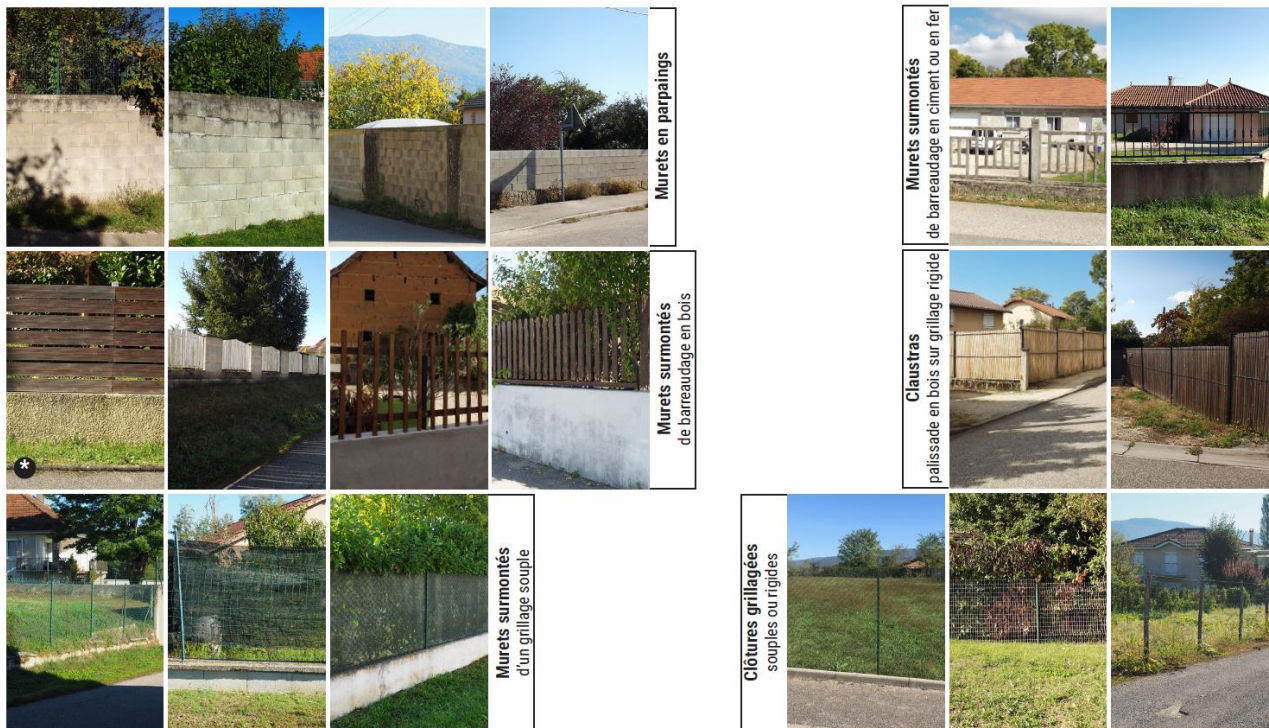
- ▶ Murets en parpaings,
- ▶ Murets surmontés de barreaudage bois, ciment ou fer,
- ▶ Murets surmontés d'un grillage souple,
- ▶ Claustras
- ▶ Clôtures grillagées,
- ▶ Écrans et voiles plastique,
- ▶ Absence de clôtures

Les portails en métal noirs sont majoritaires.

L'organisation sur la parcelle ne répondant à aucune logique structurante, la structuration de l'espace public est définie par les clôtures.

Il existe une rupture majeure avec le centre-bourg en termes de traitement architectural. Les constructions s'inscrivant dans la tradition et conservant des lignes directrices fortes sont rares. Le développement urbain réalisé par de l'individuel libre a donné lieu à une certaine incohérence dans l'organisation du bâti à l'échelle du secteur.

La couleur et de la nature des clôtures représentent un enjeu dans l'intégration de ces constructions dans le paysage communal.





Ecran et voile plastique



Absence de clôture



1.3.3 Le patrimoine

1.3.3.1 Le petit patrimoine

La commune présente un nombre important de petits éléments patrimoniaux, tels que des fours à pain, des croix et des fontaines. Ces éléments sont principalement localisés dans le village et le hameau du Gouvoux mais ils ponctuent également le reste du territoire.

Les fours à pain : dispersés sur la commune, ils sont au nombre de sept. Ils appartiennent à la municipalité mais ils ont été le plus souvent construits sur les terrains privés par les habitants du quartier.



Les croix : On dénombre actuellement cinq croix, situées à la croisée de routes et chemins.



Les lavoirs et fontaines : ces fontaines et lavoirs témoignent de l'importance de l'eau dans le paysage de la commune. Un réseau d'eau a été construit vers 1865-1865 pour desservir les habitants du centre du village. Le réseau compte huit fontaines, il fonctionne toujours mais ne sert plus qu'à l'arrosage de quelques jardins, l'eau n'étant pas potable. On dénombrait huit lavoirs avant la deuxième guerre mondiale, il en reste six aujourd'hui qui ne sont plus utilisés. Un puits est également situé dans le centre-bourg.



Les autres éléments de petit patrimoine : on note également la présence d'un petit pont traversant le ruisseau de Beauve sur la rue centrale du Gouvoux, accompagné d'un lavoir.



1.3.3.2 Les édifices remarquables

L'église : petite chapelle romane probablement du XIIIe ou du XIVe siècle, elle est l'une des plus vieilles églises de la région. Son état est très détérioré au XVIIe siècle et en 1958, une modification importante de son aspect intérieur a été décidée. La grande fresque, les deux chapelles et les fonts baptismaux ont été réalisés à cette période. Elle est en très bon état actuellement : en 1990, la toiture a été entièrement refaite et le crépi extérieur a été enlevé pour faire apparaître des pierres jointoyées.



Carte postale –années 1920



Vue actuelle (2023)

La mairie et le monument aux morts :



L'éolienne : une ancienne éolienne se trouve près de la RD60 entre les quartiers de la mairie et de l'église.



Le château : il s'agit d'un édifice privé, situé dans le quartier de l'église, au bord de la RD60. Cette gentilhommière du XVIIIe siècle, appelé le Château, est une importante construction : près de 400 m² au sol, 21 pièces, des plafonds de plus de 4 mètres. Sa construction date probablement du règne de Louis XV.

La Tour de Mâcon : Ancienne maison forte probablement du début du XIIIe siècle, construite sur une hauteur qui domine la route de Morestel à Saint-Victor. C'est une tour large et carrée aux murs en pierres de plus de 1,20 m à leur base qui sont ceux d'un château médiéval. Centre d'une exploitation agricole au cours du XXe siècle, elle devient à partir de 1990, une résidence privée. Il s'agit aujourd'hui d'un domaine touristique.

La maison forte de Gouvoux : construite sur plusieurs époques, elle présente néanmoins une homogénéité architecturale. Elle se compose d'un volume principal d'environ 275 m² au sol et de plusieurs dépendances. Les angles et l'encadrement des ouvertures sont composés en pierre, soulignant l'architecture de la maison. Les ouvertures en façade sont alignées. La toiture, de forte pente, comporte de petites lucarnes de type jacobine.

Historiquement, la maison forte associe d'autres constructions que son emprise actuelle. La propriété a été divisée et une partie est actuellement occupée par une exploitation agricole. Ce bâtiment présente néanmoins les mêmes caractéristiques architecturales de qualité dans l'organisation des ouvertures, les lucarnes, l'usage de la pierre.

La maison forte possède également un parc paysager.



La maison dauphinoise dans le quartier de l'église : il s'agit d'une maison caractéristique dite « dauphinoise ». Afin d'assurer le rejet des eaux, le toit présente une prolongation de 0,50 m avec un très léger changement d'inclinaison qui donne beaucoup d'élégance à l'édifice.

Cette construction est aujourd'hui abandonnée. Sa réhabilitation doit se réaliser dans le respect de son architecture : toit écaillé, ordonnancement des ouvertures, pierre d'angle...

Elle est associée à un vaste espace paysager, donnant toute son ampleur à la construction.

1.3.3.3 Les entités archéologiques

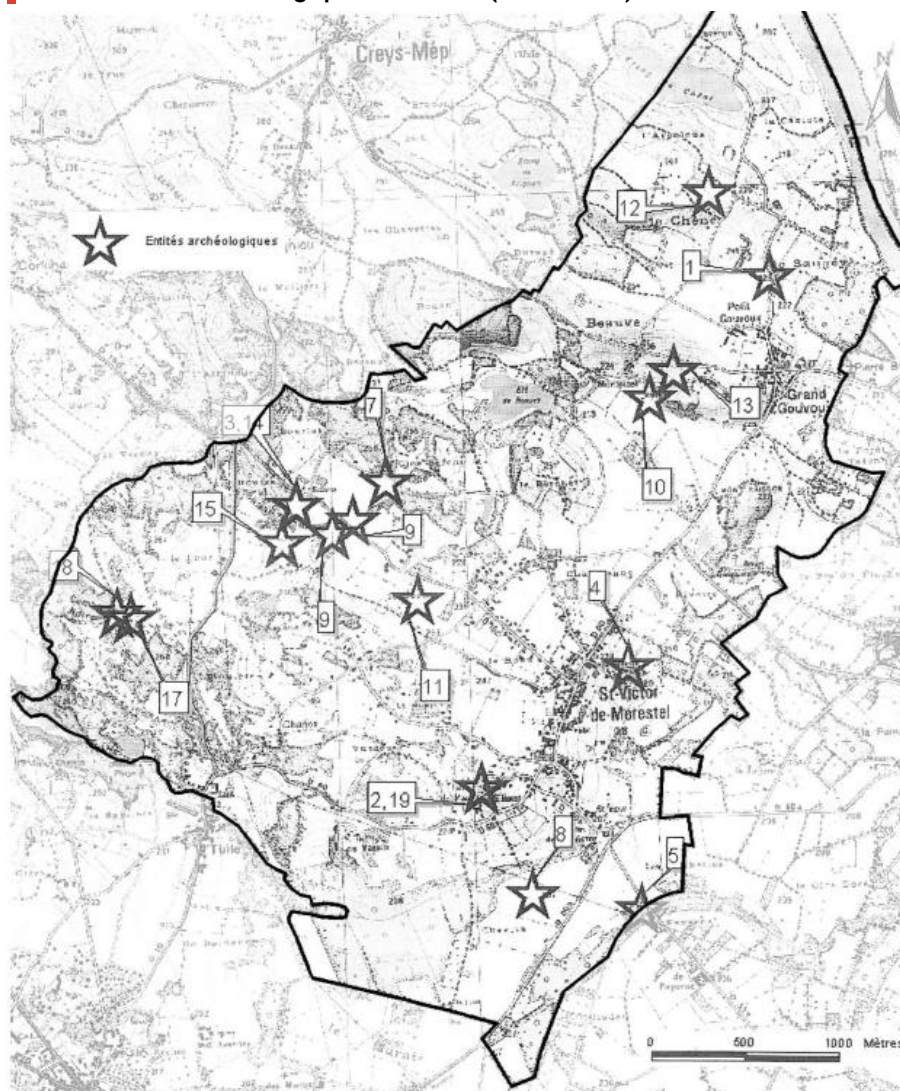
Source : Porter à connaissance (PAC) de 2009

La carte archéologique nationale répertorie 18 entités archéologiques depuis la protohistoire jusqu'au Moyen Age sur le territoire de Saint-Victor-de-Morestel :

1. Grotte de Saugey / Age du Bronze – Age du fer ? / céramiques
2. La Tour de Macon / cimetière / haut moyen-âge
3. Nizeret / Gallo-romain ? / tuiles romaines
4. La Roche / Gallo-romain / céramiques

5. Pont de Payerne / Gallo-romain / Amas de tuiles romaines, faucille en fer
6. Nizeray / Gallo-romain / tuiles romaines
7. Nizeray / Gallo-romain / tuiles romaines
8. Chevrin / Gallo-romain / tuiles romaines
9. Les Routes / Gallo-romain / tuiles romaines
10. Beauve / Gallo-romain / tuiles romaines
11. Les Crottes / Gallo-romain / tuiles romaines
12. Le Chêne / Gallo-romain / tuiles romaines
13. Petit Gouvoux / Gallo-romain / tuiles romaines
14. Les Routes / Gallo-romain / tuiles romaines
15. Les Routes / Gallo-romain / tuiles romaines
17. La Combe Noire / Gallo-romain / tuiles romaines
18. La Combe Noire / Gallo-romain / tuiles romains
19. La Tour de Macon / Moyen-âge classique / tour

Les entités archéologiques connues (mars 2009)



Source : Porter à connaissance (PAC) 6 juillet 2009

1.4 Les risques et nuisances

1.4.1 Des risques naturels et technologiques faibles

1.4.1.1 Les risques naturels

Le risque inondation : principal risque sur la commune

Saint-Victor-de-Morestel est susceptible d'être concernée par :

- Des montées lentes des eaux par débordement ou par remontée de la nappe phréatique du Rhône
- Des formations rapides de crues torrentielles consécutives à des averses violentes au niveau de la Save et du ruisseau de Beauve

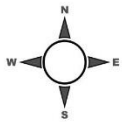
La commune a fait l'objet de 6 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle « inondation/coulée de boue » : novembre et décembre 1982, juin et juillet 1983, mai 1990 et octobre 1993.

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9300601A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/10/1993	24/10/1993
INTE9000196A	Inondations et/ou Coulées de Boue	10/02/1990	24/05/1990
NOR19830621	Inondations et/ou Coulées de Boue	30/04/1983	24/06/1983
NOR19830720	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/04/1983	26/07/1983
NOR19821224	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/11/1982	26/12/1982
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982




Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation, réalisé en 1993 sur la base d'un Plan d'Exposition aux risques, définit des zones rouges inconstructibles, très exposées au risque d'inondation.

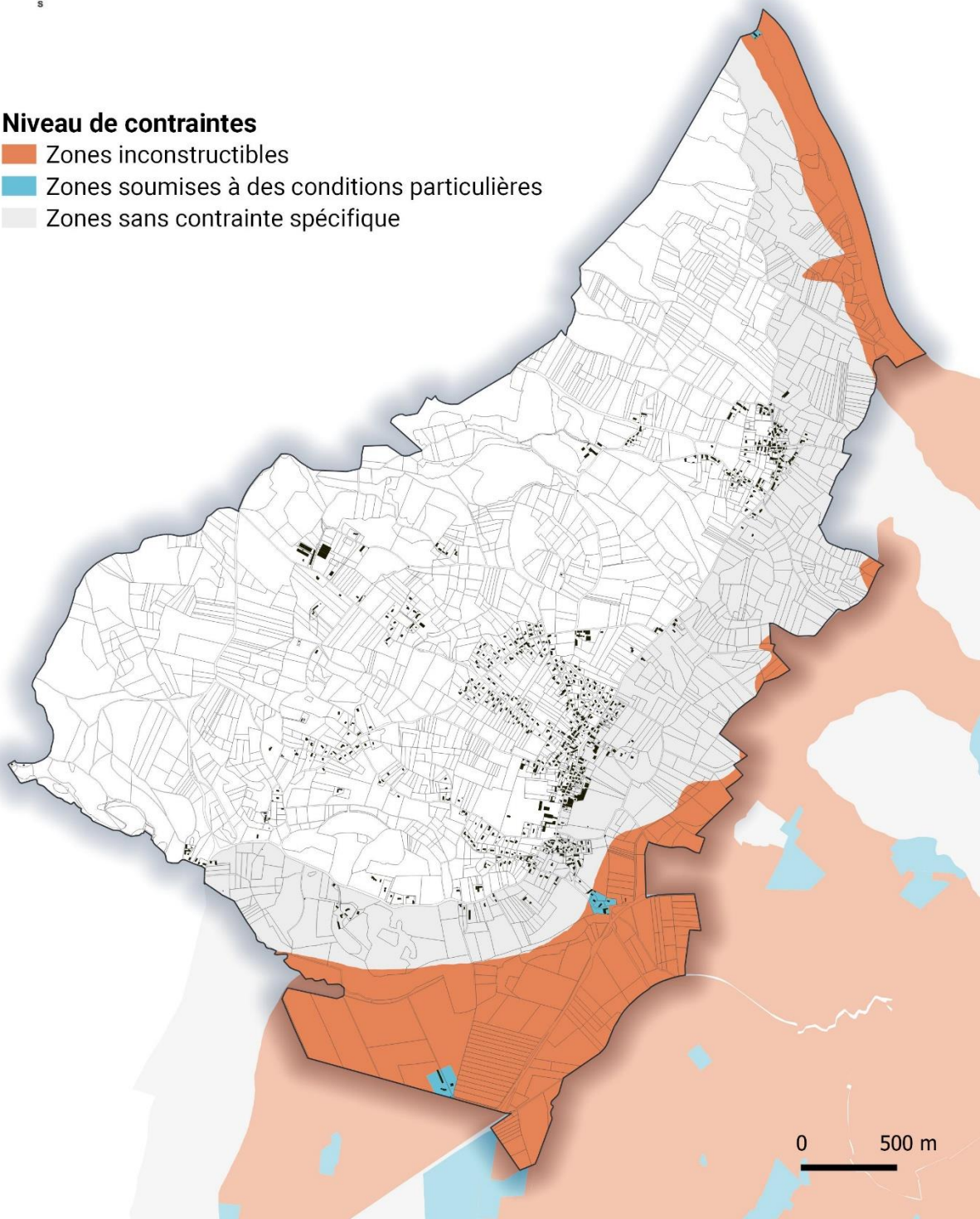
La zone inconstructible représente 205 ha, soit 16% du territoire communal. Elle se situe au sud-est, dans la zone des basses terres marécageuses (secteurs du Moulin, La Laurentière, Nord de Tuile, Iselet), et au nord-est, aux abords du Rhône (secteur Quincieu). Ces zones sont peu occupées, on n'y trouve que quelques habitations et exploitations agricoles.

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques d'inondation



Niveau de contraintes

-  Zones inconstructibles
-  Zones soumises à des conditions particulières
-  Zones sans contrainte spécifique



Source : Verdi Ingénierie, Géorisques

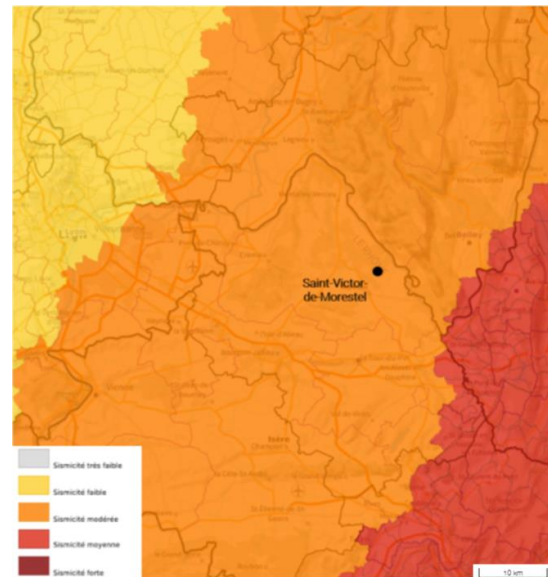
Le risque sismique

Dans l'histoire de la commune, aucun événement lié à des séismes ne semble avoir engendré de dégâts conséquents.

Cependant, l'ensemble du territoire est situé en zone de sismicité de niveau 3, correspondant à un **aléa modéré**.

Les constructions devront respecter les règles de construction définies par l'arrêté du 22 octobre 2010 et révisé régulièrement relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments.

Zones de sismicité sur le territoire



Source : Géorisques

Le risque feu de forêt

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Isère, la commune ne présente pas de risque feu de forêt.

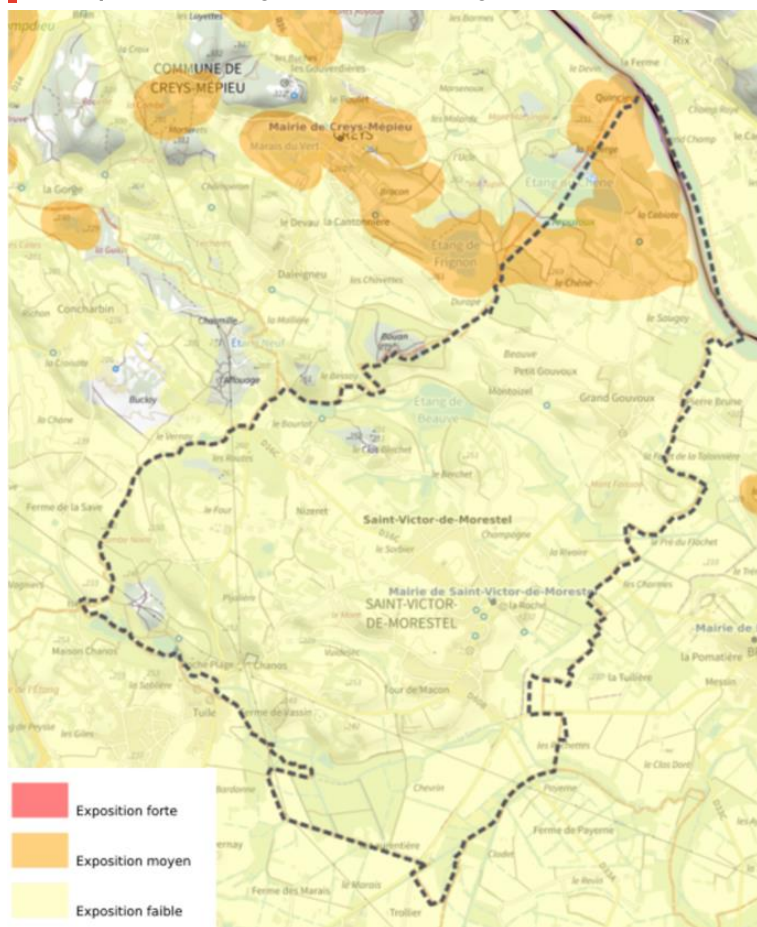
En effet, dans l'histoire de la commune, aucun événement lié à des incendies de forêt ne semble avoir engendré de dégâts conséquents.

Le risque retrait-gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) qui peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

La commune est concernée par un aléa de retrait-gonflement des argiles allant de **faible à moyen**. Le secteur concerné par l'aléa moyen se situe sur la pointe nord du territoire. Aucune construction n'est présente sur ce secteur.

Risque de retrait-gonflement des argiles sur la commune



Source : Géorisques

Risque de mouvement de terrain

La commune a fait l'objet de 2 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle « mouvement de terrain » : juin et juillet 1983.

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Isère, la commune a **un niveau de sensibilité nul à faible** pour les risques de glissements de terrain et de chutes de bloc.

Aucun événement lié à des mouvements de terrain ne semble avoir engendré de dégâts conséquents sur la commune.

Risque de tempête

La commune a fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle « tempête » en novembre 1982.

Cependant, dans l'histoire de la commune, aucun événement lié à des tempêtes ne semble avoir engendré de dégâts conséquents.

Risque radon

La commune se situe en zone 1 (faible) pour le risque radon.

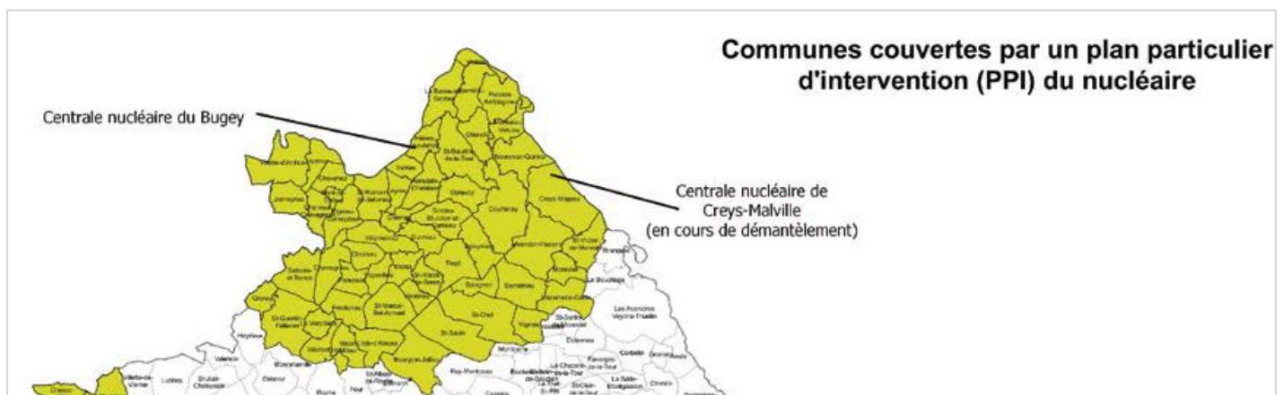
1.4.1.2 Les risques technologiques

Risque nucléaire

La commune se situe à moins de 10 km de la centrale électrique de Creys-Mépieu (deux installations nucléaires présentes). Cette centrale a été arrêtée en 1997 et est en cours de démantèlement.

Elle se situe également à moins de 20 km de la centrale électrique du Bugey (quatre installations nucléaires présentes). Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) couvre la centrale. Ce PPI intègre des phases pouvant donner lieu à l'alerte, l'information, la mise en abri, voire l'évacuation de la population concernée, des dispositifs relayés par la commune. Des comprimés d'iode stable sont tenus à disposition des populations concernées (pharmacies).

Communes couvertes par un PPI de nucléaire



Source : Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de l'Isère (2020)

Risque rupture de barrage

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Isère, la commune n'est pas concernée par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) d'un barrage.

Risque de transport de matières dangereuses

Aucune canalisation TMD ne traverse le territoire communal.

Risque pollution des sols

14 anciens sites industriels ou activités de services sont recensés sur la commune. Ces activités sont susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols.

Aucun site BASOL n'est recensé sur la commune.

La commune n'est pas concernée par un Secteur d'Information sur les Sols pollués (SIS).

Installations classées

La commune est concernée par 4 installations classées pour la protection de l'environnement :

- ▶ AUTO SCRATCH MORALES
- ▶ VERTENERGIE SAS
- ▶ SOGRIVAL (carrière)
- ▶ MAISON FRANCOIS CHOLAT (établissement situé à cheval entre Morestel et St-Victor-de-Morestel)

Aucune installation SEVESO n'est recensée sur la commune.

1.4.2 Nuisances

1.4.2.1 Axes de circulation

D'après le classement sonore des infrastructures de transport terrestre de la DDT 38, aucun secteur affecté par le bruit n'est présent sur la commune.

1.4.2.2 Carrière

Une carrière en exploitation est présente au sud-ouest de la commune (Sogrival). Un arrêté préfectoral de renouvellement d'autorisation a été pris en 2014, pour une durée de 20 ans.

Cette carrière ne se situe pas à proximité d'habitations et présente des nuisances moindres.



Commune	lieu dit	matériaux	exploitant	type de site	production autorisée (t)	ouverture	échéance
Saint-Victor-de-Morestel	Combe noire	granulats alluvionnaires	SOGRIVAL	ciel ouvert	18	1995	31/10/2034

Source : PCAET Balcons du Dauphiné

1.5 Air, climat et énergie

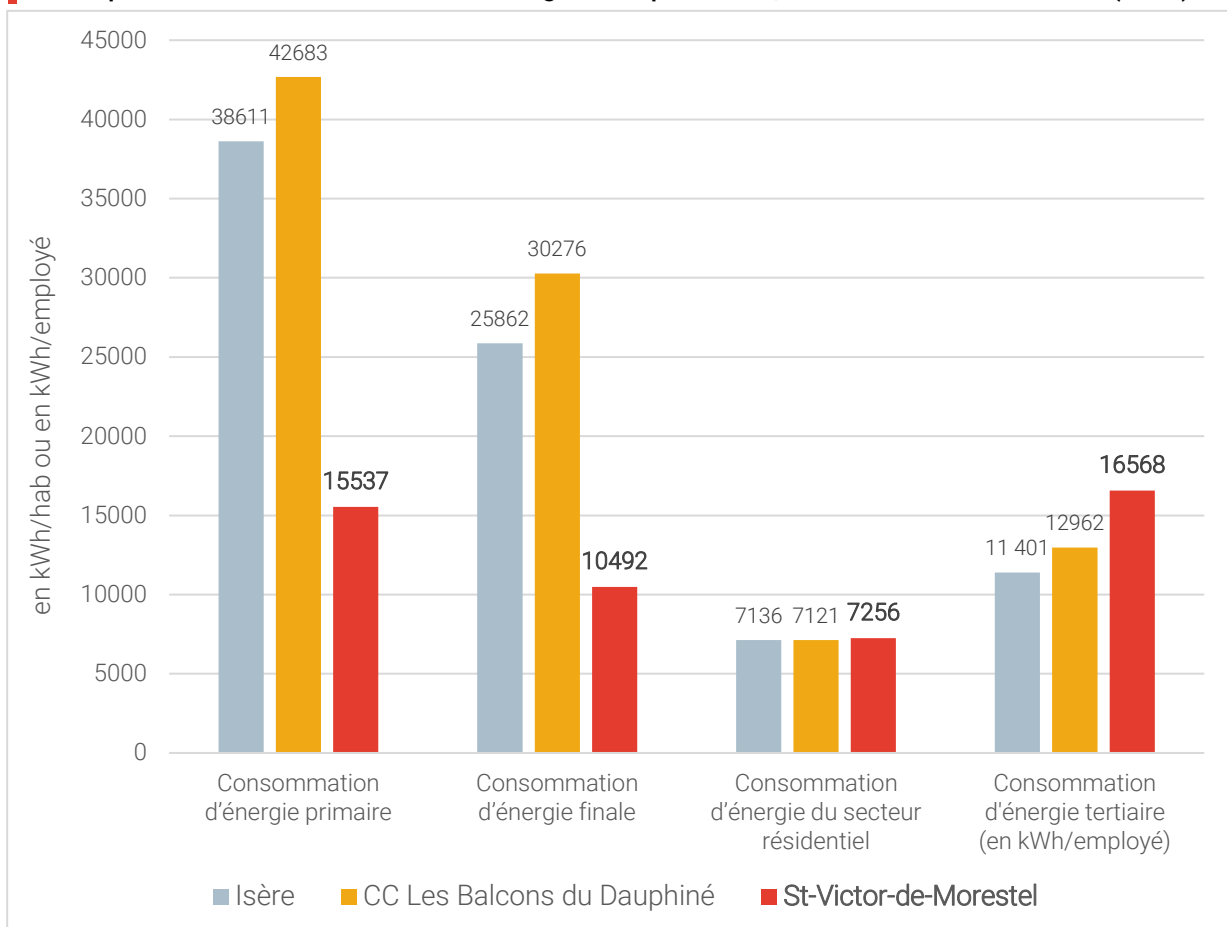
1.5.1 Profil énergétique

Lors de l'analyse de la consommation d'énergie de la commune de Saint-Victor-de-Morestel, il est apparu que celle-ci était relativement faible en comparaison avec la CC Les Balcons du Dauphiné, avec une consommation d'énergie finale de seulement **10 492 kWh/hab**, contre 30 276 kWh/hab pour la communauté de communes. Cependant, cette faible consommation ne s'observe pas dans tous les secteurs.

Dans le secteur résidentiel, la consommation d'énergie par habitant est au même niveau que la moyenne départementale et intercommunale. Cette constatation peut s'expliquer par un parc immobilier relativement ancien et une absence de rénovation énergétique significative. La sensibilisation des habitants à la réduction de leur consommation énergétique et l'incitation aux travaux de rénovation pourraient contribuer à réduire cette consommation.

En revanche, la consommation d'énergie dans le secteur tertiaire apparaît plus élevée que le niveau intercommunal lorsqu'elle est ramenée au nombre d'employés sur la commune. Cette constatation peut s'expliquer par une présence plus importante d'entreprises industrielles sur la commune.

Comparaison des consommations d'énergie du département, de la CC et de la commune (2021)



Source : *terriSTORY* (2021)

Réduction de la consommation et production d'EnR

1.5.1.1 Les objectifs du PCAET

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné a réalisé un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en décembre 2021**.

Le PCAET est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectif d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétale permettant globalement de préserver les ressources. Le plan d'action du PCAET s'établit sur 6 ans (2022-2028). Ses principales thématiques sont les suivantes :

- Maîtrise de la demande en énergie
- Production d'énergie renouvelable
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Baisse des émissions de polluants atmosphériques

Le PCAET doit prendre en compte les objectifs nationaux (loi de transition énergétique, schéma national bas carbone, plan de prévention des émissions de polluants atmosphériques) et régionaux (SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes, approuvé en 2019).

Maîtrise de la demande en énergie

La stratégie de la CC des Balcons du Dauphiné fixe l'objectif de **réduction de 19% de la consommation énergétique à l'horizon 2050**.

Cet objectif est décliné selon les secteurs : résidentiel, tertiaire, transport routier, industrie, agriculture.

La réduction de la consommation devra passer par :

- ▶ La rénovation de 21 000 logements, de la quasi-totalité des entreprises du secteur tertiaire et de 90% des exploitations agricoles à l'horizon 2050
- ▶ La réduction du nombre de déplacements journaliers se faisant en voiture
- ▶ La réduction des transports de marchandises (relocalisation de la consommation, des fournisseurs...)
- ▶ La sensibilisation aux éco-gestes

en GWh	Objectifs de maîtrise des consommations d'énergie		
	2026	2030	2050
Résidentiel	-13%	-17%	-38%
Tertiaire	-7%	-12%	-22%
Transport routier	-7%	-15%	-21%
Agriculture	-9%	-24%	-28%
Industrie hors branche énergie *	-3%	-3%	-9%
TOTAL	-6%	-9%	-19%

(*): la dénomination « industrie hors branche énergie » concerne toutes les industries sauf celles produisant de l'électricité, de la chaleur ou du froid (centrales thermiques, centrales nucléaires...)

Production d'énergie renouvelable

La stratégie des Balcons du Dauphiné fixe l'objectif de production de **355 GWh supplémentaires à l'horizon 2050**. Les consommations énergétiques de 2050 seraient alors couvertes à hauteur de 35%.

		Objectifs de production des ENR		
Filière de production en GWh		2026	2030	2050
Electricité	Solaire photovoltaïque	X 7	X 9,7	X 19
	Hydraulique	=	=	=
Chaleur	Biomasse solide	X 1,1	X 1,2	X 1,4
	Géothermie	X 1,3	X 1,3	X 1,9
	Solaire thermique	X 12,7	X 17	X 36
	Biogaz	X 20,0	X 26,7	X 60,0
	Comb. substitution	X 1,1	X 1,2	X 1,4
TOTAL EnR		X 1,32	X 1,45	X 1,96
TOTAL EnR avec comb. Subst.(*)		X 1,2	X 1,27	X 1,6

(*) les combustibles de substitution représentant déjà 1051 GWh en 2014, leur prise en compte entraîne donc proportionnellement un ratio d'augmentation plus faible.

1.5.1.2 Le développement des énergies renouvelables sur la commune

Energie solaire

D'après les données du PCAET des Balcons du Dauphiné, en 2015, la commune possédait **une des productions d'énergie photovoltaïque la plus importante du territoire** des Balcons du Dauphiné.

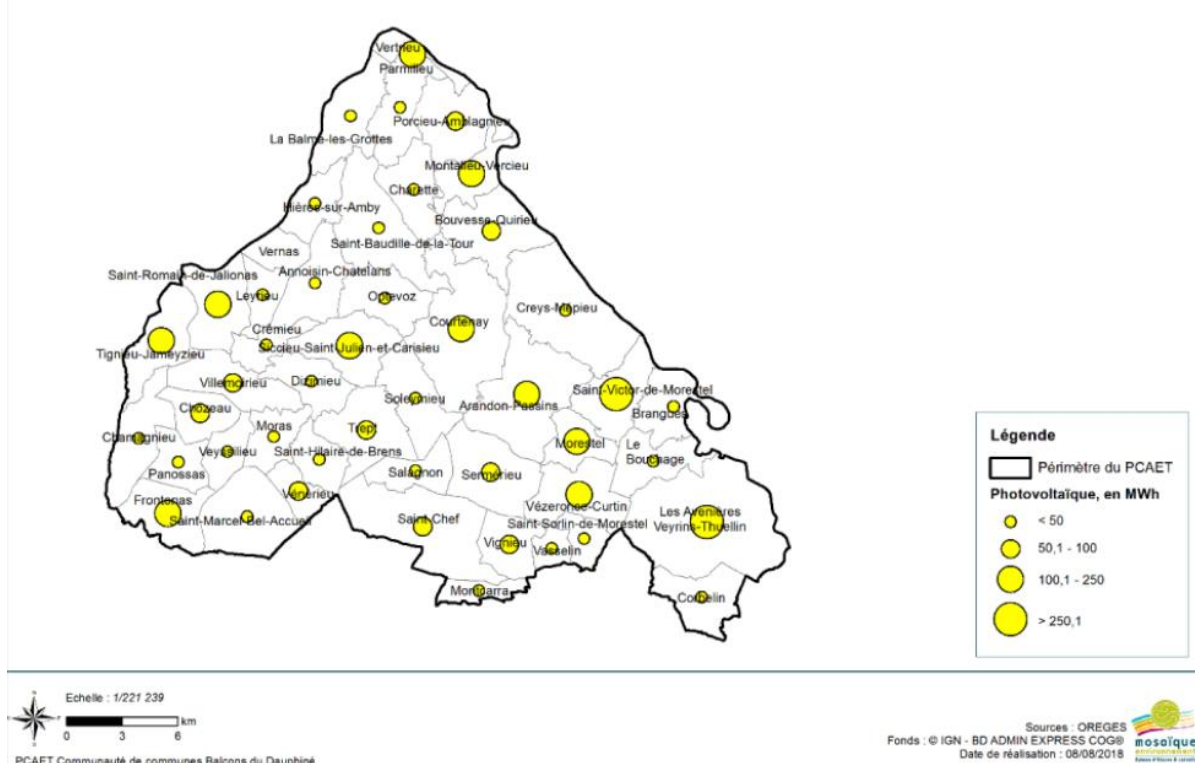
D'après l'ORCAE (observatoire régional climat air énergie) en 2020, la production photovoltaïque sur la CC Les Balcons du Dauphiné était de 5,36 GWh, dont **0,46 GWh** sur la commune de Saint-Victor-de-Morestel.



Concernant le potentiel théorique de production d'énergie solaire, d'après l'ORCAE, la commune disposerait d'un potentiel solaire photovoltaïque d'environ 7300 MWh et un potentiel solaire thermique d'environ 2500 MWh.

De nombreux projets de panneaux solaires sur toiture sont présents sur la commune.

Production d'énergie en photovoltaïque, par commune, en MWh, en 2015



Source : PCAET Balcons du Dauphiné

Biomasse agricole

Entre 2020 et 2021, la production d'énergies renouvelables sur la commune passe de 4,3 GWh à 16,5 GWh. En effet, la mise en place d'un **site de méthanisation** sur la commune en 2021 a décuplé la production d'énergie renouvelable.

En 2022, la valorisation par injection de biométhane représente **12,71 GWh** d'énergie produite.



1.5.2 Qualité de l'air

Polluants atmosphériques : des concentrations faibles

Les 4 principaux polluants atmosphériques étudiés lors de l'analyse de la qualité de l'air sont le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃), les particules PM₁₀ et les particules PM_{2.5}.

A Saint-Victor-de-Morestel, pour les 4 polluants, **les valeurs moyennes et maximales mesurées ne dépassent pas les valeurs réglementaires**, et en sont globalement loin.

On remarque une concentration légèrement élevée en O₃: la commune compte en moyenne 17 jours (sur 3 ans) où la concentration en ozone dépasse 120 µg/m³. Cependant, cette valeur reste loin de la limite réglementaire de 25 jours.

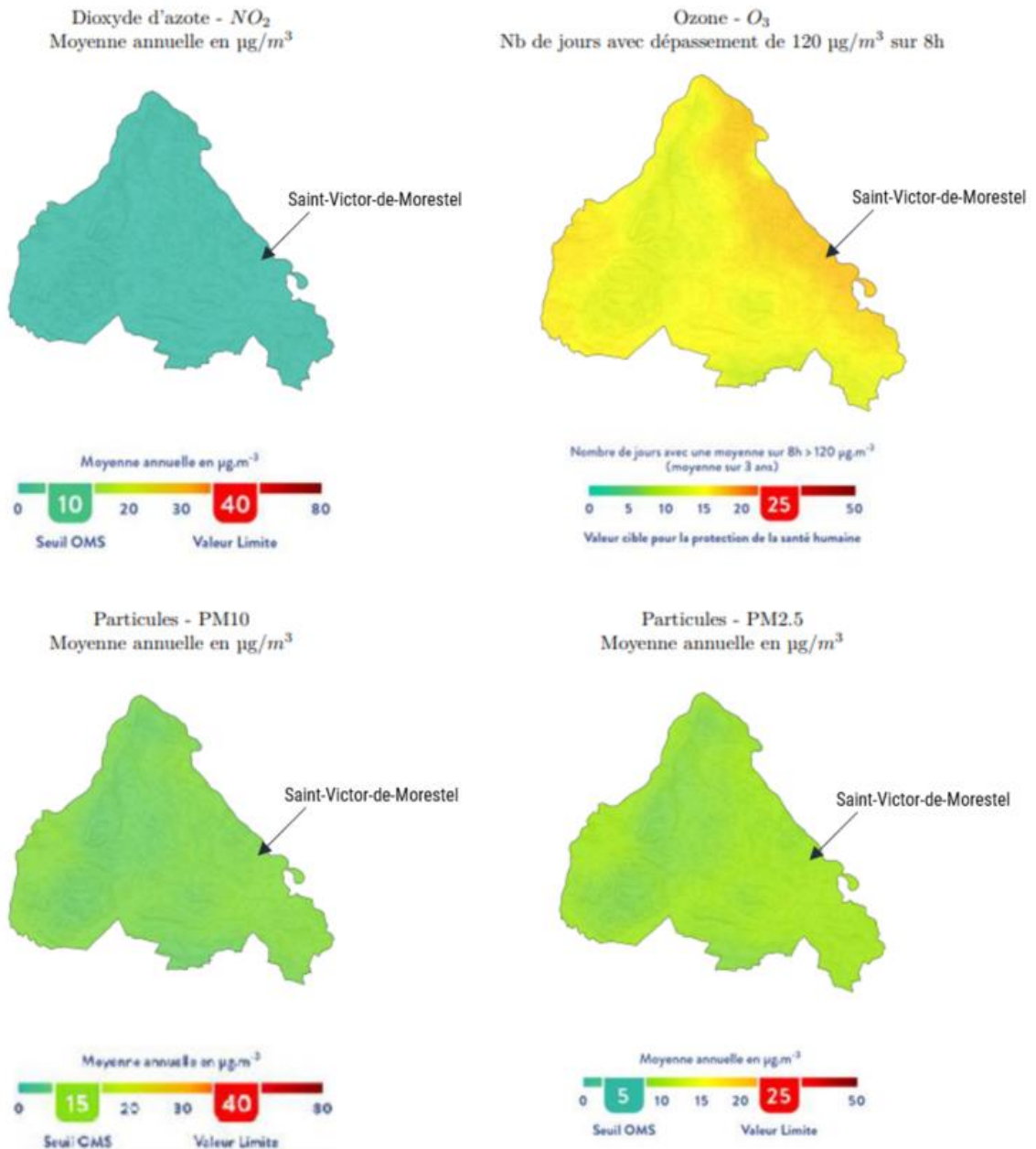
Globalement, l'ensemble du territoire de la CC Les Balcons du Dauphiné présente des concentrations faibles de polluants atmosphériques dans l'air.

Valeurs repères sur la commune de Saint-Victor-de-Morestel

Polluant	Paramètre	Valeur min	Valeur moyenne	Valeur max	Valeur réglementaire à respecter
Dioxyde d'azote (NO ₂)	Moyenne annuelle	9	9	9	valeur limite annuelle : 40 microgramme par m ³
Ozone (O ₃)	Nb J > 120 µg/m ³ /8h (sur 3 ans)	15	17	18	valeur cible santé - 3 ans : 25 jours
Particules fines (PM ₁₀)	Moyenne annuelle	14	14	14	valeur limite annuelle : 40 microgramme par m ³
	Nb J > 50 µg/m ³	2	2	2	valeur limite journalière : 35 jours
Particules fines (PM _{2,5})	Moyenne annuelle	10	10	10	valeur limite annuelle : 25 microgramme par m ³

Source : atmo-auvergnerhonealpes.fr

Cartographies annuelles de concentration de polluants dans l'air (2021)

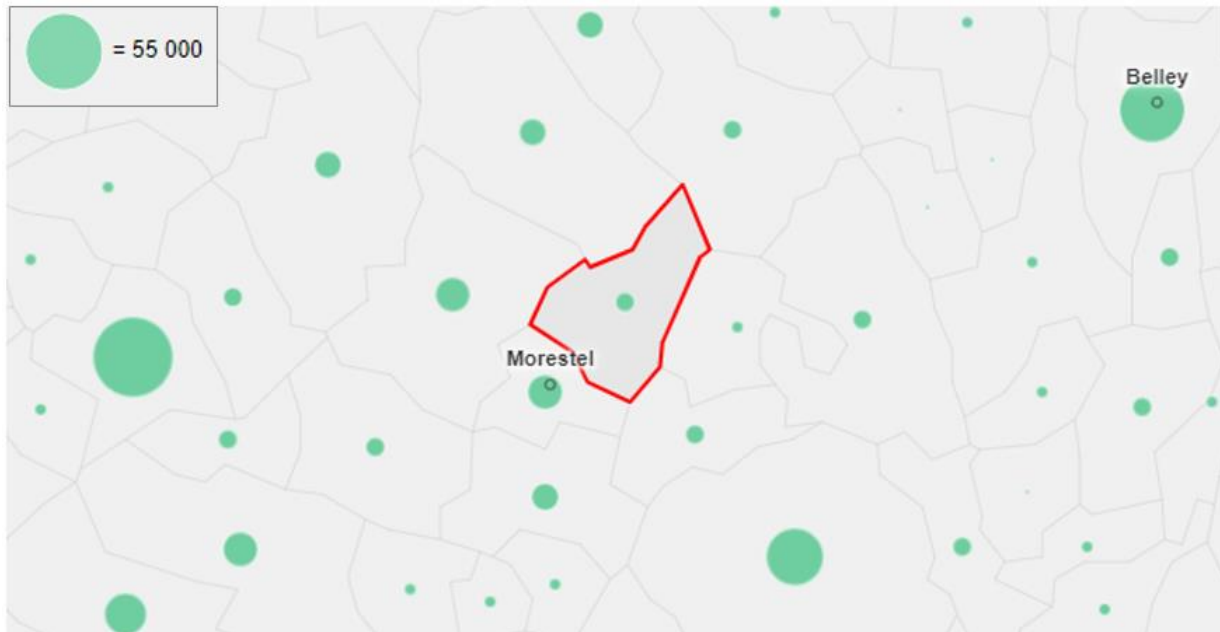


Source : Observatoire régional climat air énergie ARA, profil climat air énergie CC Les Balcons du Dauphiné (2023)

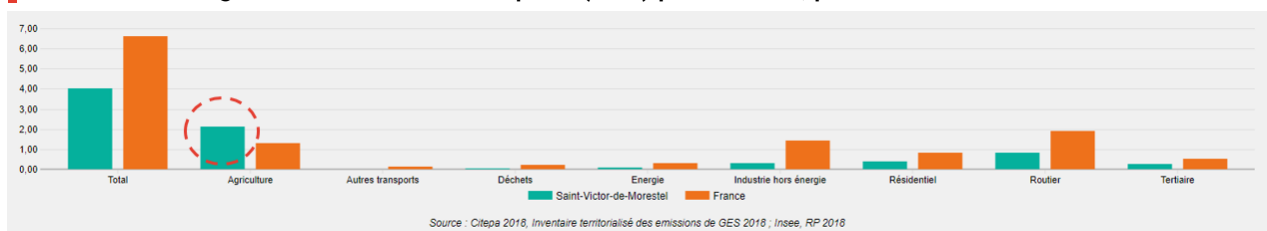
Gaz à effet de serre

D'après l'inventaire territorialisé des émissions de GES 2018, **4 376 tonnes équivalent de CO₂** sont relâchées localement dans l'atmosphère à Saint-Victor-de-Morestel. Il s'agit d'une quantité relativement faible, en comparaison avec les territoires voisins et avec le territoire large.

La majorité des émissions de gaz à effet de serre se font dans **le secteur de l'agriculture**, avec **2,12 tonnes/hab**, contre 1,26 tonnes/hab en France et 0,96 tonnes/hab sur la CC Les Balcons du Dauphiné. Dans les autres secteurs, les émissions restent faibles.



Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG) par habitant, par secteur



Source : Observatoire des territoires

1.6 Les réseaux et la gestion des déchets

1.6.1 La gestion de l'eau

1.6.1.1 L'eau potable

Distribution d'eau potable

Source : rapport annuel 2022 du Syndicat des Eaux des Abrets

La commune est alimentée par le service de Saint-Victor-de-Morestel, qui trouve sa ressource au captage de « Huizelet » à Arandon-Passins. La longueur de ce réseau est de 21,962 km.

Le réservoir du Mont dispose de 3 cuves d'une capacité de 100 m³ chacune.

En 2022, la commune comptait 548 abonnements domestiques et 9 autres abonnements. La consommation moyenne d'un abonné domestique s'établit à 118 m³/an sur la commune.

Les possibilités de pompage et les besoins se résument ainsi :

Captages	Volume réservé	Pompage maximum	Volume moyen 2022	Jour de pointe 2022	Prélèvement annuel	Prélèvement en période d'étiage
TRUITIERE Haut service	210 m3/j.	1 440 m3/j.	452 m3/j.	797 m3/j.	164 928 m3	36 439 m3
TRUITIERE et ST PIERRE Moyen service	5 184 m3/j.	7 200 m3/j.	3 107 m3/j.	4 045 m3/j.	1 134 086 m3	238 578 m3
LE PONIER Moyen service	m3/j.	5 280 m3/j.	264 m3/j.	846 m3/j.	96 530 m3	21 270 m3
VEYRINS - Les Teppes Bas service	9 504 m3/j.	5 280 m3/j.	1 989 m3/j.	3 036 m3/j.	725 894 m3	179 412 m3
Fontagnieu - AOSTE et GRANIEU	1 530 m3/j.	1 440 m3/j.	690 m3/j.	841 m3/j.	251 965 m3	61 382 m3
Huizelet - ST VICTOR DE MORESTEL	1 000 m3/j.	720 m3/j.	205 m3/j.	338 m3/j.	74 857 m3	14 757 m3
TOTAL	17 428 m3/j. 6 378 648 m3/an	21 360 m3/j. 7 817 760 m3/an	6 708 m3/j. 2 454 968 m3/an	9 903 m3/j. 3 624 498 m3/an	2 448 260 m3	551 838 m3

Source : rapport annuel 2022 du Syndicat des Eaux des Abrets

Le bilan besoins/ressources est excédentaire sur le service de Saint-Victor-de-Morestel, en situation actuelle y compris pour les périodes de fortes consommations, avec une mobilisation maximum de 20 % des ressources.

Qualité de l'eau

Source : orobnat.sante.gouv.fr

D'après les données de l'Agence Régionale de la Santé, le dernier prélèvement pour l'analyse du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine sur la commune a eu lieu le 08/02/2024.

Les conclusions du rapport de conformité sont les suivantes :

- Conclusions sanitaires : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés
- Conformité bactériologique : oui
- Conformité physico-chimique : oui
- Respect des références de qualité : oui



1.6.1.2 Les eaux usées

Les stations d'épuration de Saint-Victor-de-Morestel

La commune était précédemment raccordée à deux stations d'épuration : la station de St-Victor-de-Morestel et la station de St-Victor-de-Morestel – Gouvoux.

Ces stations ayant atteint leurs capacités maximums, la constructibilité fut limitée sur la commune ces dernières années.

Commune	Ouvrage de traitement des eaux auquel la commune est raccordée	Milieu récepteur	Capacité (EH)
---------	--	------------------	---------------

Saint-Victor-de-Morestel	STEP de St Victor de Morestel - village	La Save	450	
	STEP de St Victor de Morestel - Hameau de Gouvoux	Lagune fossé	150	

Source : PCAET de la CC Les Balcons du Dauphiné (2021)

Depuis 2022, la commune est raccordée à la **station d'épuration Natur'net du Syndicat des Eaux des Abrets**, située aux Avenières, dont les performances sont bien plus importantes que l'ancienne station d'épuration de Saint-Victor-de-Morestel. La capacité de traitement de la station a évolué de 16 000 à 39 000 EH en 2021 pour intégrer les nouvelles communes (Saint-Victor-de-Morestel, Morestel, Passins, Aoste et Granieu).

L'ancienne station de Saint-Victor d'épuration comprend maintenant :

- Un poste de transfert de 25 m³/h vers le site de la station d'épuration Natur'net aux Avenières
- Un bassin d'orage de 90 m³ dans l'ancienne station

Ces ouvrages ont pour fonction de limiter les débordements du réseau d'égouts, en stockant les sur-volumes en cas d'orage afin de protéger la rivière.

D'après le rapport annuel du Syndicat des Eaux des Abrets de 2022, l'ouvrage d'épuration par lagunage de Gouvoux a une capacité de 217 équivalents/habitants, avec un débit nominal de 33 m³/jour. En 2022, aucune analyse n'a été réalisée sur le système.

La station d'épuration Natur'net

Source : rapport annuel 2022 du Syndicat des Eaux des Abrets

D'après le rapport annuel du Syndicat des Eaux des Abrets de 2022, la station d'épuration Natur'net des Avenières a une capacité nominale de 38 000 équivalents/habitants, avec un débit nominal de 11 000 m³/jour.

Cet ouvrage traite les eaux usées des abonnés de 16 communes, dont Saint-Victor-de-Morestel.

Les conclusions du bilan annuel 2022 sur le système de traitement sont les suivantes :

- *Le rejet de la station des AVENIERES est conforme à l'arrêté d'autorisation de rejet du 29 octobre 2002. Les fréquences des bilans du nouvel arrêté sont respectés et même dépassés en nombres sur certains paramètres.*
- *Les déversements au milieu naturel au niveau en entrée de station sont inexistantes depuis que ses nouveaux ouvrages sont en service dont, en particulier, le bassin d'orage. Dans le même temps la pluviométrie a été déficiente cette année bien que les épisodes pluvieux s'avèrent plus intenses.*
- *L'impact sur le milieu naturel n'a pas fait l'objet de remarques. Un nouvel état est programmé pour 2023 afin de vérifier la qualité de la lône Grand Jean suite aux travaux et à la fermeture du déversoir d'orage en service avant l'extension de la station de traitement.*
- *La charge entrante a légèrement augmenté avec le raccordement du réseau de St Victor de Morestel.*
- *La production de boues correspond à la population raccordée.*
- *L'audit d'autosurveillance relève un bon fonctionnement des points de mesures.*
- *La station de traitement Natur'net était en travaux d'agrandissement pour porter sa capacité de traitement à 38 800 EH. Elle a fait l'objet d'une réception en juin 2022 et des réserves restent*

toujours à lever. Les réglages semblent stabilisés notamment sur l'abatement du Phosphore (en traitement biologique).

L'assainissement non collectif

Source : rapport annuel 2022 du Syndicat des Eaux des Abrets

En 2022, 124 installations d'assainissement non collectif sont présentes sur la commune.

La périodicité des contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes d'assainissement non collectif a été réduite de 10 à 6 ans par le Syndicat par délibération du 03 décembre 2015. En 2022, aucun contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien n'a été effectué sur la commune de Saint-Victor-de-Morestel.

Des contrôles ont cependant été effectués dans le cadre de réhabilitations, de demandes de permis de construire et de contrôles d'installation. Les avis sur l'année 2022 sur la commune ont été les suivants :

- 1 contrôle de conception dans le cadre d'une demande de permis de construire : avis défavorable
- 2 contrôles de conception dans le cadre d'une réhabilitation : avis favorables pour les deux
- 3 contrôles de bonne exécution d'installations réhabilitées : avis favorables pour les trois

1.6.2 La gestion des déchets

La collecte des déchets est réalisée par le SYCLUM depuis janvier 2022 (anciennement SICTOM). Le ramassage des déchets se fait le mardi sur la commune. Depuis 2024, les bas jaunes sont collectés tous les 15 jours, en alternance avec les ordures ménagères.

Calendrier de collecte 2024

Mois	Jour	Type de Déchet
JANVIER	MERCREDI 03	BJ
	MARDI 09	OM
	MARDI 16	BJ
	MARDI 23	OM
	MARDI 30	BJ
FÉVRIER	MARDI 06	OM
	MARDI 13	BJ
	MARDI 20	OM
	MARDI 27	BJ
MARS	MARDI 05	OM
	MARDI 12	BJ
	MARDI 19	OM
	MARDI 26	BJ
AVRIL	MERCREDI 03	OM
	MARDI 09	BJ
	MARDI 16	OM
	MARDI 23	BJ
	MARDI 30	OM
MAI	MARDI 07	BJ
	MARDI 14	OM
	MERCREDI 22	BJ
	MARDI 28	OM
JUIN	MARDI 04	BJ
	MARDI 11	OM
	MARDI 18	BJ
	MARDI 25	OM
JUILLET	MARDI 02	BJ
	MARDI 09	OM
	MARDI 16	BJ
	MARDI 23	OM
	MARDI 30	BJ
AOÛT	MARDI 06	OM
	MARDI 13	BJ
	MARDI 20	OM
	MARDI 27	BJ
SEPTEMBRE	MARDI 03	OM
	MARDI 10	BJ
	MARDI 17	OM
	MARDI 24	BJ
	OCTOBRE	MARDI 01
MARDI 08		BJ
MARDI 15		OM
MARDI 22		BJ
MARDI 29		OM
NOVEMBRE	MARDI 05	BJ
	MERCREDI 13	OM
	MARDI 19	BJ
	MARDI 26	OM
	DECEMBRE	MARDI 03
MARDI 10		OM
MARDI 17		BJ
MARDI 24		OM
MARDI 31		BJ

contact@syclum.fr
www.syclum.fr
04 74 30 10 14

784 chemin de la déchèterie
38510 Arandon-Passins

Source : syclum.fr

Pour les déchets recyclables, trois points de tris sont également présents sur la commune : parking de la salle des fêtes, Gouvoux et rue du Bois Bourlat.

Deux containers pour les cartons marron sont également mis à disposition sur le parking de la salle des fêtes et à Gouvoux.

Bacs d'apport volontaire en entrée de village (rue du Bois Bourlat)



Source : Verdi Ingénierie

Affiche commerciale du Syclum sur le tri des déchets

Tous les Emballages et tous les papiers

- Emballages en plastique
- Petits cartons
- Emballages en métal
- EMBALLAGES EN VERRE
- Papiers

Le tri se simplifie!

ORDURES MÉNAGÈRES EN SAC

COMPOST

POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET.

www.syclum.fr SYCLUM CITEO SavoieDéchets

Source : syclum.fr